



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 23 MARS 2017

Délibération n° 2017/083 DC

Un extrait de la présente délibération a été affiché au siège de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire :

Le 30 mars 2017

Effectif statutaire :	93
Membres en exercice :	93
Quorum :	47
Présents :	
Excusés :	13
- dont suppléés :	3
- dont représentés :	10
Absents :	6
Nombre de votants :	87

Secrétaires de séance :

Dominique SIBILEAU, conseiller de la commune de Saint Cyr en Bourg

Alain BOISSONNOT, conseiller de la commune de Souzay-Champigny

Le jeudi vingt trois mars deux mille dix sept à dix sept heures, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis au Centre de Formation des Apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de SAUMUR, square Balzac, dans l'Amphithéâtre, sur convocation faite par Monsieur Jean-Michel MARCHAND, président, le seize mars deux mille dix sept

Tableau d'ordre après installation et élection :

Président : MARCHAND Jean-Michel

Vice-présidents :

DEVAUX Isabelle, PATTEE Michel, FLEUTRY Lionel, HARRAULT Jérôme, FROGER Armel, FULNEAU Jean-Yves, GOULET Jackie, RUAULT Christian, MICHEAUD Anatole, MOUSSERION Eric, BERTIN Guy, MIRANDE Rodolphe, SARAMITO Sophie, BEILLARD Sylvie, TUBIANA Sophie

Conseillers :

DURAND Marie-Luce, ROUSSEAU Didier, SEYEUX Marie, BOUCHER Yves, NIORT André, LE NEILLON Marie-France, DELAUNAY Laurence, AUVINET Françoise, ANTOINE Jean-Pierre, TAILLECOURS Isabelle, TOUON Eric, CHARTIER Claudia, VILBOUX Hervé, POIRON Jean-Marie, MORON Nathalie, ANGER Fabrice, LEFORT Alain, CHEPTOU Bruno, LEGUAY Danielle, VERITE Patrice, LAMY Benoit, PASSEDROIT Alain, SIRE Michel, GOUZIL Gilles, STEPHAN Florian, CANTIN Jeannick, MOUCHARD Patrice, SAULEAU Denis, GUILLAUME Didier, MORTIER Frédéric, BOUCHENOIRE Jacky, SCHOUBERT Odette, BRAULT Emmanuel, PEHU Nicole, JOBARD Alain, BONNIN Marc, ADAM Danièle, PERSIN Gérard, MIGNOT Eric, LEFIEVRE Eric, SIBILEAU Dominique, L'HERROUX Lydia, TAILLEE Gabriel, NIVELLE Laurent, ANGUENOT Sophie, LELIEVRE Astrid, NERON Noël, LE COZ Géraldine, LOYEAU Jack, GUILLON Béatrice, CARDET Christophe, NERON Marc-Antoine, LHEMANNE Jean-Luc, CHARRON Magalie, HENRY Véronique, PROD'HOMME Bruno, TAUGOURDEAU Sylvie, RABAULT Caroline, APCHIN Michel, DAMAS Françoise, JAMIN Charles-Henri, DUFOUR Fabrice, de LUZE Diane, BOISSONNOT Alain, SILVESTRE DE SACY Françoise, BOUTIN Bernard, OGGERAU Nicolas, CONDEMINÉ Patrick, TALLUAU Gilles, LEGRAND Didier, SUPLOT Jean-Marcel, TARDIVEL Jacqueline, CHEVALIER Yvan, PIERRE Grégory, BERTRAND Béatrice, BAUDOUIN Noël

Suppléants :

CHEYNOUX Frédéric, FOURRIER Christophe, BOIREAU Christophe, LEVEQUE Béatrice, VASSEUR Nathalie, SAUSSEREAU André, BEAUMONT Robert, GOIZET Jean-Luc, COURRIER Bernard, FOUCHARD Marie-Claude, CHAMBRY Sonia, MAINDRON Manuella, CATIN Régine, FRESNEAU Roger, JAMERON Guy, JUIN Gilles, ISABELLON Isabelle, LEROY Olivier, DAVASE Alain, BOISSEAU Jacques, BRANCHEREAU Serge, CANTIN Stéphane, DELAUNAY Willy, CHEVROLIER Didier, BOURIGAULT Pierre, PONTOIRE Dominique, BOUSSAULT Philippe, JAUDOUIN Michel, FOUQUET Martine, BIGOT Bruno, TELLIER Marie-Thérèse, MARQUES Manuel, BRELIERE Marinette, BELLANGER Sylvie, MISANDEAU Jeannine, POTIER Françoise, MOREAU Etienne, BOSSIS Eric, GUYOMARD Yohan, PELLETIER Christiane

Etat des présents : Le Président, 14 vice-présidents, 62 conseillers = 77 membres présents

Excusés par ordre d'enregistrement des pouvoirs :

Fabrice ANGER a donné pouvoir à Michel PATTEE, Sophie SARAMITO a donné pouvoir à Sophie TUBIANA, Noël NERON a donné pouvoir à Jack LOYEAU, Géraldine LE COZ a donné pouvoir à Jackie GOULET, Jean-Luc LHEMANNE a donné pouvoir à Jean-Michel MARCHAND, Marie-Luce DURAND a donné pouvoir à Jérôme HARRAULT, Françoise DAMAS a donné pouvoir à Diane de LUZE, Nathalie MORON a donné pouvoir à Alain LEFORT, Caroline RABAULT a donné pouvoir à Sophie ANGUENOT, Fabrice DUFOUR a donné pouvoir à Michel APCHIN,

Eric LEFIEVRE a donné pouvoir à Didier CHEVROLIER (suppléant), Gérard PERSIN a donné pouvoir à Serge BRANCHEREAU (suppléant), Grégory PIERRE a donné pouvoir à Christiane PELLETIER (suppléante)

Absent : Danièle ADAM, Jeannick CANTIN, Yvan CHEVALLIER, Lydia L'HERROUX, Frédéric MORTIER, Florian STEPHAN

Rapport des orientations budgétaires 2017 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

1. Préambule

Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent le cadre légal du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) tel que prévu actuellement par le CGCT et tel qu'il a été précisé par la jurisprudence administrative.

La présentation du présent rapport du président de séance sur le DOB doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette et, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, porter également sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment sur les dépenses de personnel, les avantages en nature et le temps de travail du personnel, avec une délibération spécifique prenant acte du débat et une mise en ligne du rapport relatif au DOB sur le site internet de la collectivité.

Dans ce contexte, le DOB, avec la prospective financière qui doit en constituer le support, représente, pour la collectivité, un moyen pour apprécier et anticiper sur le moyen terme, ses marges de manœuvre et ses capacités, en matière d'autofinancement, d'endettement et d'investissement.

A noter enfin que la transmission obligatoire aux communes membres du rapport sur les orientations budgétaires des EPCI devrait contribuer à une plus grande mise en perspective et à une meilleure concertation de toutes les parties sur les décisions à prendre en matière financière et fiscale.

2. Contexte économique

2.1. Perspectives de l'économie mondiale 2017-2018 : un peu plus de croissance mais aussi plus de risques

Après une année 2016 encore fragile, la croissance mondiale sera plus forte en 2017 mais n'accélérera pas en 2018. Les inconnues sont encore trop nombreuses, notamment sur l'application du programme Trump. Les risques sur la stabilité financière se sont plutôt accrus.

En 2017, la zone euro va bénéficier de deux principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro et une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit. Cependant, le retour de l'inflation va peser sur la croissance.

Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,2% en moyenne en 2017 après 1,6% attendu en 2016. La demande intérieure devrait en rester le moteur principal.

Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des investissements suffisant. Cela améliorerait le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et une simplification des normes qui se fait toujours attendre.

2.2. France : une croissance modérée mais qui se dessine

Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation. En effet l'année 2017 sera marquée par une inflation plus forte (+1,2% en moyenne) qu'en 2016, reflétant la hausse prévue du prix du pétrole.

La faiblesse de l'euro devrait s'accroître légèrement, particulièrement face au dollar qui s'apprécie suite à l'élection de Donald Trump à la Maison Blanche. Cette faiblesse améliore particulièrement la compétitivité des

entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance devrait se maintenir voire se renforcer légèrement.

Après s'être légèrement détendues en début d'année, les conditions de crédit se resserrent pour les entreprises alors qu'elles continuent à s'assouplir pour les ménages. Néanmoins les taux d'intérêt demeurent très faibles. Les demandes de crédits de ménages et des entreprises sont en forte hausse depuis fin 2015.

Les conditions de financement ne sont pas un frein à l'investissement qui semble principalement contraint par une confiance insuffisante.

Sur le territoire de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, les bilans 2016 des entreprises, comme les besoins en personnel sont des signes majeurs d'une reprise qui se confirme dans nombre de secteurs.

3. Tendances budgétaires

3.1. La maîtrise de la dépense publique se poursuit

Les engagements de réduction des déficits publics sont respectés. Après 3,5 % en 2015, soit un niveau inégalé depuis 2008, le déficit public s'établira à 3,3 % en 2016 et repassera sous le seuil des 3 % en 2017, conformément aux engagements pris en loi de programmation des finances publiques (LPFP).

Le rétablissement des comptes publics se poursuit grâce à la maîtrise de la dépense publique, qui continue à progresser à un rythme historiquement bas. Tout en dégageant des moyens pour financer nos priorités, l'ensemble des administrations publiques continueront à réaliser des économies.

Les réformes en faveur de l'emploi et la croissance sont également poursuivies. La réorientation du Pacte de Responsabilité et de Solidarité garantit les engagements pris en faveur des entreprises, puisque, conformément à ces engagements, le montant cumulé des mesures en faveur des entreprises et de l'emploi s'élèvera à près de 40 Md€ en 2017. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sera renforcé et le vote en 4 étapes de la baisse à 28 % du taux nominal d'impôt sur les sociétés produira son effet pour les petites et moyennes entreprises (PME) dès 2017.

La baisse de l'impôt sur le revenu, initiée dès 2014, sera poursuivie et amplifiée en 2017. Ainsi, une nouvelle baisse de 1 Md€ aura lieu en 2017 et prendra la forme d'une réduction d'impôt de 20 % qui bénéficiera à plus de 5 millions de foyers fiscaux. Au total, les baisses d'impôt sur le revenu décidées par le Gouvernement depuis 2014 atteindront 6 Md€.

3.2. Le soutien de l'État à l'investissement local se renforce

Le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) atteint 1,2 Md€ en 2017, contre 1 Md€ en 2016.

Les subventions sont divisées en 2 enveloppes :

La **dotation de soutien à l'investissement local** (DSIL) est pérennisée avec un montant de 600 millions € pour 2017 :

- 450 millions € à destination des communes et EPCI, consacrés à de grandes priorités d'investissement (rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou construction

de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants) ;

- 150 millions € spécifiquement dédiés aux métropoles créées avant le 1er janvier 2017, pour le financement de leur développement. Ces dernières peuvent également bénéficier de la 1ère composante de l'enveloppe consacrée aux investissements.

L'enveloppe dédiée au développement des territoires ruraux s'élève à 600 millions € en 2017. Elle est à destination des communes de moins de 50.000 habitants et de leurs EPCI de rattachement :

- 216 millions € pour financer les contrats de ruralité (création annoncée en mai 2016),
- 384 millions € pour abonder la DETR.

Les subventions issues de ces 2 enveloppes sont inscrites en section d'investissement.

Par dérogation et pour tenir compte des dépenses d'étude préalable, une partie provenant de la 2ème enveloppe peut être inscrite en section de fonctionnement, à hauteur de 10% maximum du montant total de la subvention.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La DETR, issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes et de la dotation de développement rural, permet de financer des projets d'investissement dans les domaines économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou maintien des services publics en milieu rural.

Montant de la DETR 2017 : 1 milliard d'€.

3.3. Des mesures facilitent la refonte de la carte intercommunale

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2017

La DGF est évaluée à 30,8 milliards € au PLF 2017. La diminution de la DGF de 7,1% par rapport à 2016 représente 1,33% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités de 2015.

Lors du 99ème congrès des maires de France, le report de la réforme de la DGF a été annoncé. Le gouvernement souhaite que cette réforme, une fois la réflexion du Parlement aboutie, soit inscrite dans une loi spécifique qui prendra en compte la nouvelle carte intercommunale.

Progression et recentrage de la péréquation

La progression et le recentrage des dotations de péréquation intégrées à la DGF permettent de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles.

L'augmentation des crédits des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF représente 317 millions € en 2017 (similaire à 2016).

Cette augmentation est financée, comme les années précédentes, par les collectivités elles-mêmes :

- pour moitié au sein de l'enveloppe normée par une diminution des variables d'ajustement,
- pour moitié par les écrêtements internes de la DGF.

Le FPIC

Compte tenu des nouveaux périmètres des intercommunalités, la hausse du FPIC (+ 150 millions d'euros) qui aurait dû figurer dans le projet de loi de finances 2017 est annulée.

Ce gel du FPIC correspond à la volonté de voir la nouvelle carte intercommunale stabilisée avant d'envisager des modifications conséquentes. À compter de 2018, les ressources du FPIC devraient correspondre à 2 % des recettes fiscales du bloc communal.

3.4. Commande publique : rechute de plus de 4 milliards d'euros en 2016

La reprise de la commande publique qui s'esquissait il y a un an ne s'est pas confirmée. Au terme d'une courte amorce de reprise constatée fin 2015 et début 2016, l'année dernière s'est soldée, selon les chiffres du baromètre AdCF-Caisse des Dépôts (CDC), par une nouvelle chute de plus de 4 milliards d'euros des commandes passées par l'ensemble des acheteurs publics (Etat, collectivités, bailleurs, entreprises publiques locales, hôpitaux...).

L'analyse trimestrielle des niveaux de commande met en avant le fait que l'accélération habituellement constatée de la commande publique au second trimestre n'a pas joué en 2016. Plusieurs explications peuvent être avancées :

- l'entrée en vigueur, en fin de premier trimestre, des nouvelles dispositions réglementaires concernant les seuils de marchés publics ;
- la situation budgétaire des collectivités locale qui ont freiné leurs achats ;
- le contexte de réforme et d'évolution des périmètres créant un effet d'attentisme.

De nouvelles conditions semblent être réunies pour permettre une reprise des investissements.

4. La situation financière de la Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, la communauté de communes Loire-Longué et la communauté du Gennois sont fusionnées, avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, les Ulmes, Denezé-sous-Doué et Louresse-Rochemenier, pour former une communauté d'agglomération appelée : «Saumur val de Loire».

Cette fusion-extension n'est pas sans conséquence sur la situation financière de la nouvelle Communauté d'Agglomération.

4.1. L'évolution des principaux soldes de gestion

EXCEDENT BRUT COURANT							Var° annuelle moy.	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	en K€	en %
CA SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	3 352	3 347	4 694	5 295	5 265	5 769	483	11,5%
CC DE GENNES	363	392	436	430	404	-87	-90	-175,2%
CC LOIRE LONGUE	1 067	748	1 083	1 195	1 184	1 180	23	2,0%
CC REGION DOUE LA FONTAINE	443	496	351	429	747	903	92	15,3%
Total	5 226	4 983	6 564	7 349	7 600	7 765	508	8,2%

EPARGNE BRUTE							Var° annuelle moy.	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	en K€	en %
CA SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	2 956	2 997	4 065	4 717	4 213	4 919	393	10,7%
CC DE GENNES	285	-100	270	-107	385	-86	-74	-178,6%
CC LOIRE LONGUE	746	604	959	870	906	1 048	60	7,0%
CC REGION DOUE LA FONTAINE	405	364	222	287	587	802	79	14,7%
Total	4 393	3 866	5 515	5 767	6 092	6 684	458	8,8%

EPARGNE NETTE							Var° annuelle moy.	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	en K€	en %
CA SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	1 713	1 856	3 026	3 524	2 945	2 151	88	4,7%
CC DE GENNES	285	429	270	-107	385	-86	-74	-178,6%
CC LOIRE LONGUE	223	567	921	637	703	789	113	28,7%
CC REGION DOUE LA FONTAINE	132	212	62	72	362	570	88	34,0%
Total	2 353	3 065	4 279	4 127	4 396	3 424	214	7,8%

Source RCF

La notion d'Excédent Brut Courant (EBC) permet de vérifier que l'évolution des charges courantes (électricité, personnel, subventions, etc) est compatible avec l'évolution des recettes courantes (impôts, dotations, produits des services, etc.).

Cet excédent est passé de 5,2 M€ en 2010 à 7,7 M€ en 2015, ce qui atteste que le développement communautaire a été correctement couvert par la progression des produits courants.

L'analyse des soldes d'épargne (en tendance courante) a mis en évidence une progression significative de l'épargne nette (autofinancement annuel) entre 2010 et 2015.

4.2. La dette (budget principal)

Le niveau de la dette (Source RCF)

Encours de dette au 31/12/n	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var° annuelle moy.	
							en K€	en %
CA SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	11 398	13 156	15 230	15 066	16 924	15 504	821	6,3%
CC DE GENNES	0	0	0	0	0	0	0	s.o.
CC LOIRE LONGUE	526	454	2 881	2 630	2 427	4 367	768	52,7%
CC REGION DOUE LA FONTAINE	4 575	4 422	4 263	4 781	5 606	5 406	166	3,4%
Total	16 499	18 032	22 373	22 477	24 958	25 278	1 756	8,9%

Délai de désendettement consolidé	3,8	4,7	4,1	3,9	4,1	3,8
--	------------	------------	------------	------------	------------	------------

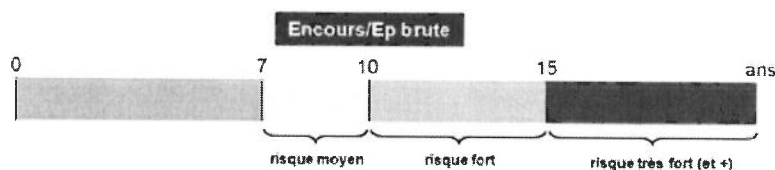
FONDS DE ROULEMENT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var° annuelle moy.	
							en K€	en %
CA SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	2 549	5 180	4 366	2 670	2 804	7 433	977	23,9%
CC DE GENNES	1 221	1 292	953	1 376	1 470	1 704	97	6,9%
CC LOIRE LONGUE	944	281	2 853	1 667	703	2 179	247	18,2%
CC REGION DOUE LA FONTAINE	1 328	1 368	1 208	1 157	450	1 346	4	0,3%
Total	6 042	8 121	9 380	6 870	5 426	12 661	1 324	15,9%

Encours de la dette du Budget Principal au 01/01/2017					TOTAL
CA Saumur Loire Développement	CC Loire Longué	CC Région Doué la Fontaine	CC Gennois	Syndicat Mixte Gd Saumurois	
15 323 917	4 608 092	4 317 580	66 410	20 129	24 336 127

L'encours de dette par habitant, EPCI confondus, s'établissait ainsi à fin 2015 à 252 € par habitant et à 243 € au 01/01/2017.

La moyenne nationale pour un EPCI de même strate démographique se situant à 303 € par habitant. Ce ratio confirme l'excellente tenue de la dette.

Par ailleurs, le stock de dette doit s'analyser au regard de la capacité que démontre la Communauté d'Agglomération à le rembourser grâce à son épargne : le délai de désendettement. Or, le rapport entre le niveau de dette et le niveau d'épargne demeure en dessous du seuil de vigilance en 2017 à savoir 3 années environ. Ce ratio est donc inférieur au seuil de vigilance (7 ans), au seuil d'alerte (10 ans) ou au seuil indépasseable (15 ans).



La structure de la dette

La dette du budget principal, entièrement contractée en devise euro, est composée à 75% d'emprunts à taux fixe (18.247.223€), 9,6% d'emprunts à taux indexés (2.338.903€), et 15,4% d'emprunts à taux structurés (3.750.000€).

Parmi les emprunts dits «structurés», il est à noter que Saumur Agglo disposait dans son stock de dette d'un emprunt «revolving» contracté en décembre 2005 auprès de la BFT (repris par le CACIB en 2012) pour un montant de 5.750.000€. Le capital restant dû au 31 décembre 2016 sur le budget principal est de 3.750.000€. Cet emprunt est maîtrisé, et est suivi de manière active pour étudier les conditions d'une sortie éventuelle.

Les différents emprunts transmis par les anciens EPCI à l'agglomération liés aux compétences transférées feront l'objet d'une relecture par la CLECT.

4.3. Les comptes administratifs 2016

Le tableau ci-dessous présente le résultat de clôture 2016 du budget principal cumulé des 3 EPCI fusionnés et du Grand Saumurois hors résultat de l'ancien EPCI de la Région de Doué la Fontaine intégrant la communauté d'agglomération en commune nouvelle.

Pour le gennois, sont compris dans les calculs, les résultats du budget principal, des budgets équipements touristiques, de l'Office de tourisme et des zones d'activités économiques communautaires.

Pour le Grand Saumurois, il est pris en compte le budget principal et le budget Application du Droits des sols.

	CA Saumur Loire Développement	CC Loire Longué	CC Gennois	Synd. Mixte Gd Saumurois	TOTAL
RESULTAT DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 629 714,91	7 322 312,37	3 032 742,04	488 687,43	36 473 456,75
RESULTAT DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 399 411,11	6 561 969,88	550 591,18	72 258,04	18 584 230,21
RESULTAT CUMULE - DEPENSES	37 029 126,02	13 884 282,25	3 583 333,22	560 945,47	55 057 686,96
RESULTAT RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 051 274,99	8 213 996,80	3 724 210,40	513 198,36	47 502 680,55
RESULTAT RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 833 624,99	5 192 359,14	1 100 023,83	80 360,43	15 206 368,39
RESULTAT CUMULE - RECETTES	43 884 899,98	13 406 355,94	4 824 234,23	593 558,79	62 709 048,94
RESULTAT DE CLOTURE	6 855 773,96	-477 926,31	1 240 901,01	32 613,32	7 651 361,98

5. Les perspectives financières 2017-2020

Au moment de la mise en place d'une nouvelle cartographie de l'intercommunalité, dans un contexte marqué par de fortes contraintes financières sur les budgets locaux, il est important de s'interroger sur les leviers susceptibles de relancer la commande publique sur le territoire et d'identifier les grands chantiers d'investissement de la fin du mandat.

5.1. La programmation pluriannuelle des investissements

Ces grands axes se déclinent notamment en un programme de projets déployés entre 2017 et 2020. C'est un total d'environ 47 M€ qui est ainsi planifié.

Dans ce contexte de fusion et dans le cadre de la préparation budgétaire 2017, un travail a été réalisé entre les vice-présidents et les services en charge de chaque domaine, pour caler au mieux cette programmation sur les besoins réels et nécessaires, prioriser les projets, affiner les chiffrages, et mettre à jour les Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP).

Cette programmation pluriannuelle des investissements est jointe, en annexe, au présent document.

5.2. La prospective financière (chaîne d'épargne)

Cette programmation pluriannuelle est soutenable au vu des capacités financières actuelles et futures de la Communauté d'Agglomération, comme le montre le tableau ci-dessous établi selon les hypothèses suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- Dépenses Énergies/fluides et prestations de service : + 1,5% / an,
- Impôts et taxes versés : + 3% / an,
- Charges de personnel : + 1,5% / an,
- Subventions versées et contributions : + 1,5% / an.

Recettes de fonctionnement :

- Produits des services et du domaine : + 2,5% / an,
- Recettes fiscalité "ménages" (bases notifiées 2014) : + 1,5% / an (bases),
- Autres recettes fiscales : + 1,5% / an,
- FPIC : 969 000€ en 2017 puis + 2% / an,
- DGF : 8 500 000€ en 2017 puis -1% / an.

Dépenses d'investissement :

- Référence PPI hypothèses du 13/03/2017.

Recettes d'investissement :

- Référence PPI hypothèse du 13/03/2017.

Dettes contractées sur la période 2016/2020 : un peu moins de 10 M€ pour assurer un fonds de roulement d'environ 2M€.

Cette prospective permet de s'assurer que l'ambition de la programmation pluriannuelle des investissements ne remet pas en cause les grands équilibres financiers de la Communauté d'Agglomération. Ainsi, à l'issue de la période faisant l'objet de cette prospective (2020), la dette s'établirait à 258€/habitant, avec une capacité de désendettement maintenue à 3 ans environ. L'épargne nette, établie à 5 M€ au BP2017, passerait à 4 M€ en 2020.

	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement	39 192 568	39 647 592	39 464 150	39 860 039
Charges de fonctionnement	31 144 692	31 569 401	31 916 231	32 348 855
=EXCEDENT BRUT	8 047 877	8 078 191	7 547 919	7 511 184
Intérêts	889 865	831 590	877 087	1 002 544
=EPARGNE BRUTE	7 158 012	7 246 601	6 670 832	6 508 640
Remb. Capital	2 074 082	2 027 624	2 131 336	2 407 846
=EPARGNE NETTE	5 083 930	5 218 977	4 539 496	4 100 794
ENCOURS au 31/12/N	22 290 530	22 062 906	25 031 570	25 823 724
CAPACITE DESENDETTEMENT EN ANNEES	3	3	3	3
Ratio Agglo Encours / habitant (réf pop° 100 263 hab)	222	220	250	258
INVESTISSEMENTS NETS	9 243 025	9 910 094	9 595 450	7 194 433
INVESTISSEMENTS BRUTS N	11 660 602	12 757 416	13 463 618	10 158 306
INVESTISSEMENTS BRUTS (REPORTS N-1)	5 578 593			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	2 927 982	2 927 982	2 927 982	2 927 982

6. Les orientations budgétaires pour 2017

Dans ce contexte, qui nécessite cependant de rester prudent au vu des contraintes nationales qui pèsent sur l'avenir des collectivités territoriales, le projet de budget primitif 2017 qui sera soumis au vote du Conseil Communautaire concrétisera les axes suivants :

6.1. Le développement économique et touristique

Le développement économique doit rester une préoccupation majeure. C'est l'économie qui produit de la richesse, du mieux-être aux personnes, qui est source d'emplois et de ressources pour le territoire.

Dans le cadre du transfert des zones d'activités communales à l'EPCI à compter du 1er janvier 2017, ce sont 17 zones communales que la nouvelle agglomération va devoir gérer en plus des zones communautaires.

L'objectif est de se donner les moyens :

- en investissant sur ces zones : construction d'ateliers relais et d'usines relais (4 sont prévus en 2017 sur l'ensemble du nouveau territoire) pour être prêts à répondre à toute demande d'installation et extension Ecoparc Sud (acquisitions foncières et démarrage des études préalables à l'aménagement de la ZAC) - ZA de la Ronde - Ouverture à l'urbanisation de la ZAC 3 ;
- en faisant de l'Agence de Développement avec la Maison de l'Emploi, un outil réactif au service des entreprises, un outil qui fédère professionnels et élus et qui fassent travailler ensemble agents communautaires et services des chambres consulaires ;
- en définissant une politique d'aide aux entreprises et en harmonisant les politiques tarifaires en matière de location, de cession et de construction d'ateliers relais sur l'ensemble du territoire ;
- en soutenant la filière équine qui pèse plus de 2 000 emplois sur le territoire ;
- en continuant de travailler avec le secteur agricole notamment avec le pôle du végétal spécialisé et en mettant en œuvre un plan d'actions relatif à l'installation et la transmission des exploitations ;
- en développant l'économie touristique avec la création d'une Société Publique Locale au 1er juin 2017 ayant pour vocation de faire du marketing touristique, accompagner l'oénotourisme, porter les grands événements festifs, valoriser les sites remarquables (Château de Saumur, ...), développer l'itinérance et le tourisme d'affaires ;
- en valorisant les troglodytes avec la concrétisation du projet de Loire à vélo souterraine et le suivi du projet de Data center en souterrain afin de s'assurer de sa pérennité et de sa commercialisation.

6.2. La formation et l'emploi

Il s'agit de concrétiser, aux côtés de la région, le projet de pôle universitaire et ainsi définir ses modalités financières et techniques de fonctionnement.

Ce dernier regroupera un ensemble de formations universitaires (cheval, tourisme et environnement), ainsi que l'IFSI, l'IFAS et les compagnons du devoir tailleur de pierre.

La Communauté d'Agglomération s'attachera également à élaborer un schéma directeur de développement des formations et accompagnera les politiques en matière d'emploi et de formation menées par la Maison de l'Emploi.

6.3. Le numérique : le Très Haut Débit pour tous

Depuis sa création en juillet 2015, le Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique a mené les études indispensables à la définition des objectifs et priorités d'aménagement numérique. Ces réflexions ont permis d'élaborer un scénario validé au conseil syndical du 23 janvier 2017 comme suit :

- couverture en fibre optique de 100 % du Département ;
- déploiement sur 7 ans ;
- premiers déploiements en 2018 ;
- priorisation du déploiement sur les 3 premières années sur les secteurs les moins bien couverts en ADSL et ayant la plus forte densité de population ;
- 12 millions d'€ à prévoir.

2017 est l'année de mise en œuvre de ce projet avec le lancement d'une consultation auprès des opérateurs de télécommunication courant mars 2017. L'objectif est de signer une délégation de service public avant la fin de l'année et de démarrer les travaux dès 2018.

La Communauté d'Agglomération commencera dès 2017 à amplifier les réflexions sur les usages numériques possibles notamment au sein des administrations communautaires et communales.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération suit le déploiement de la fibre sur la ville de Saumur dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) auquel Orange a répondu.

6.4. La gestion des milieux aquatiques

En 2017, il convient de préparer la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 tant dans ses aspects institutionnels, techniques que financiers.

Par ailleurs, dans la continuité des actions menées, le CTMA 1 sera finalisé, en mettant en place les mesures de compensation promises et de procéder à son évaluation. Un nouveau Contrat Territorial du Milieu Aquatique (CTMA2) pour la période 2017-2021 sera initié.

La gestion courante du domaine public fluvial (Thouet) et l'entretien du patrimoine seront poursuivis.

Concernant le volet biodiversité, la restauration des boires et des bras secondaires de la Loire sera engagée en 2017. La valorisation des prairies inondables dans le lit endigué de la Loire, sera assurée grâce à la création d'une Association foncière pastorale avant le 31 décembre 2018.

Un inventaire des zones humides va également être engagé sur le nord saumurois.

6.5. La prévention des risques naturels et technologiques

Le Plan National Cavités, initié en 2012 a permis de définir un Programme d'Actions de Prévention des Risques liés aux CAVités (PAPRICA).

La Communauté d'Agglomération a été identifiée par le Ministère comme collectivité test du dispositif. La labellisation de ce plan d'actions permettra de structurer l'intervention sur le territoire, répondre aux besoins des communes et mobiliser des financements, notamment pour l'ingénierie.

Dans ce cadre, la participation financière de la Communauté d'agglomération au programme global de fiabilisation des levées de Loire du Val d'Authion débutera en 2017 et se poursuivra jusqu'au terme du PLGN IV en 2020.

Pour répondre aux objectifs de la Directive Inondation et initier la Stratégie Locale (SLGRI) une exposition de sensibilisation aux risques va être réalisée en juin 2017 sur le territoire.

6.6. Le renforcement de la politique sportive

La prise des compétences optionnelles et facultatives en direction des sports, notamment pour la natation scolaire, le transport des élèves et la création de politiques sportives autour de la santé, de l'emploi, du soutien aux manifestations sportives et au sport de haut-niveau va engendrer de nouvelles dépenses sur le budget de fonctionnement 2017.

Une politique volontariste permettra également de réaliser des animations permettant aux équipements aquatiques du territoire d'étendre leurs actions en direction de tous les habitants (enfants, adolescents, habitants du quartier prioritaire, familles, seniors, handicap et sportifs...).

De plus, suite à la reprise de la gestion des différents équipements aquatiques publics du territoire et afin de s'assurer une parfaite continuité du service, la PPI prévoit dès 2017 des investissements sur ces piscines avec des réalisations pour la mise aux normes des équipements et/ou le confort des usagers. Déjà, les premiers travaux de mise en sécurité sont programmés pour permettre l'ouverture estivale.

Enfin, des travaux de sécurisation seront à prévoir pour le stade d'Offard suite à l'étude technique actuellement en cours. Une étude sera par ailleurs menée sur l'espace sportif d'Offard dans le cadre d'une réflexion globale sur l'avenir du site.

6.7. La culture

Le spectacle vivant

Après une première année pleine et normale pour le fonctionnement du Dôme avec notamment le développement des expositions, des résidences de création et des stages de formation à destination des amateurs et des professionnels, il s'agira de faire rayonner ce dernier en dehors du territoire : billetterie électronique, promotion de la saison, tourisme d'affaires, ...

Les mises à disposition du Dôme pour des événements non-inscrits dans la saison culturelle, et notamment dans le domaine professionnel devront être amplifiées.

Par ailleurs, quelques travaux de sécurité et d'aménagement scénique sont encore nécessaires et seront proposés au budget de cet exercice.

Afin d'assurer le maillage sur l'ensemble du territoire et l'accès à la culture pour tous, il sera proposé une programmation culturelle déconcentrée sur les territoires ruraux, et dans le quartier prioritaire de la Ville ainsi que des partenariats avec le théâtre Philippe Noiret (mutualisation, interconnaissance, co-programmation, ...).

La rétrocession de la Closerie à la commune de Montreuil Bellay sera concrétisée.

L'enseignement musical

- *Transfert de l'école de musique au Dôme*

Le Dôme accueillera dès septembre 2017 l'école de musique, nécessitant ainsi des travaux d'aménagement, et en particulier des améliorations acoustiques permettant à l'ensemble des activités de se dérouler convenablement.

- *Prise de compétence "Enseignement musical"*

A partir d'une étude menée au cours du deuxième semestre 2016, la Communauté d'agglomération poursuit la réflexion en 2017 pour établir un schéma directeur de l'enseignement musical qui doit déterminer les modalités de la prise de compétence "enseignement musical" (axes du projet, identification des équipements d'intérêt intercommunal, financement de la compétence...) pour le 1er janvier 2018.

La mise en place du schéma de développement de la lecture publique

La création de la nouvelle communauté d'agglomération a pour conséquence d'étendre le périmètre du réseau des bibliothèques (une médiathèque centrale rayonnante (Saumur), des médiathèques de territoire (Montreuil-

Bellay, Doué en Anjou)), des bibliothèques associées (16 à ce jour, potentiellement 16 de plus) avec gestion communale des bâtiments, un service de navette.

Une réflexion devra être menée sur la poursuite du maillage des équipements pour trouver un équilibre territorial.

La médiathèque de Doué-en-Anjou doit faire l'objet d'un programme de travaux (chauffage, isolation, accessibilité...).

Il s'agit également d'optimiser les horaires des médiathèques pour une meilleure accessibilité du public, à l'appui d'un schéma de lecture publique à écrire avant le 31 décembre 2017 afin d'amener la lecture au plus près des habitants des communes et des quartiers.

Les aides aux manifestations artistiques et culturelles du territoire

Il sera proposé un renforcement de cette aide sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire associant également la subvention du département dans le cadre de la Convention d'Animation et de Développement Culturel.

6.8. La mobilité

En 2017, le service transport doit nécessairement s'adapter, notamment du fait de l'extension du périmètre de compétence dû à la fusion.

En effet, la Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire est autorité organisatrice de mobilité sur son ressort territorial (49 communes) et devient compétente en matière de mobilité sur des territoires qui relevaient auparavant de la compétence départementale (Transport Anjou bus sur les territoires des communautés de communes du Gennois, de Loire-Longué et de la Région de Doué la Fontaine).

La substitution s'effectuera à la rentrée scolaire de septembre 2017.

Les services des transports des lignes scolaires et régulières pour la rentrée scolaire 2017-2018 seront reconduits à l'identique, dans l'attente d'une réflexion globale.

Une analyse fine des services de transports transférés et des besoins du territoire devra être réalisée au cours de 2017 afin de faire des propositions d'évolutions de réseau sur la base d'un objectif d'harmonisation du niveau de service sur le nouveau territoire.

Un travail important doit également être conduit avec le Département pour convenir des compensations attachées à cette substitution prochaine.

Il conviendra, par ailleurs, de se positionner sur le rythme d'harmonisation du versement transport.

6.9. L'habitat et l'urbanisme

L'année 2017 est l'année de la poursuite des actions déjà entreprises en 2016 (dispositifs opérationnels tels que l'OPAH sur le Longuéen, le dispositif Anjou Cœur de ville ...).

C'est aussi une année majeure dans la définition de la politique d'attribution des logements sociaux avec l'élaboration de la convention d'équilibre territorial à l'échelle de l'Agglomération et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale (PPGDLS).

En 2017, il sera nécessaire de se positionner sur l'harmonisation ou l'élaboration d'une politique de l'habitat commune à l'échelle de Saumur Val de Loire qui pourrait notamment intégrer :

- Le traitement des problématiques sectorielles insuffisamment traitées (l'accès social, la vacance, l'habitat innovant et pour publics spécifiques ...)

- La question du foncier et de son anticipation pour satisfaire les objectifs de production ;
- Le rôle de l'office Saumur Habitat depuis son rattachement à l'intercommunalité en Janvier 2017 et le portage des garanties d'emprunt ;
- L'articulation avec le/les PLUi prescrits ou approuvés... (58 documents d'urbanisme communaux sont potentiellement à gérer par voie de mise à jour, de modifications, de mises en compatibilité voir de révisions simplifiées et 2 PLUi (ex communauté d'agglomération Saumur Loire Développement et ex communauté de communes Loire-Longué) à mener à terme dans la perspective d'une procédure couvrant l'intégralité du nouveau territoire communautaire et synthétisant les 4 anciens territoires) ;
- La création pour le 1er juillet 2017, si possible, de services d'Application du Droit des Sols (ADS) rayonnant sur l'ensemble du territoire, avec une organisation déconcentrée et efficace, en veillant à la cohérence avec les PLUi et PLU.

Dans le cadre de la fusion, il conviendra de reprendre en régie la gestion de l'ensemble des aires d'accueil, en maintenant un service de qualité et réfléchir à l'ouverture d'un 2ème terrain de grand rassemblement.

La lutte contre les installations "sauvages" en dehors des aires d'accueil et de grand passage se poursuivra.

6.10. Les politiques sociales

La loi du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine a réformé la politique de la Ville. Elle a instauré des contrats de ville nouvelle génération qui engagent les signataires pour la période 2015-2020 et réunissent dans un même contrat les volets urbain, économique et social de la politique de la ville.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 ne retient plus qu'un seul quartier prioritaire de la politique de la ville : le quartier Chemin Vert – Hauts Quartiers de la Ville de Saumur.

Depuis le 1er janvier 2017, la politique de la Ville est portée par l'Agglomération, conformément à la loi.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération coordonnera et pilotera par ailleurs, le programme de renouvellement urbain et mettra en œuvre les actions relevant de sa compétence.

Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS), avec les médecins en place, avec l'Agence Régionale de Santé, la communauté d'agglomération accompagnera les professionnels et sera attentive à leur proposition de se regrouper en Maisons de Santé. C'est là un enjeu majeur pour répondre aux inquiétudes des concitoyens et permettre que s'installent de nouvelles familles.

L'agglomération poursuivra en 2017 son soutien à la Mission Locale du Saumurois, aux chantiers d'insertion et à la Maison de l'Emploi.

L'agglomération coordonne et assure le suivi-animation du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutuelle Sociale Agricole, et les communes signataires.

6.11. Les grands investissements/voiries

D'ores et déjà, le Département interpelle la collectivité pour l'accompagner avec la Région sur le développement des axes structurant du territoire, en particulier pour la fin des travaux de mise à deux fois deux voies de la rocade de Saumur (rd947).

L'année 2017 sera consacrée à la reprise de la gestion de l'ensemble des zones communales, qui sera accompagnée du processus d'évaluation des charges transférées, de la contractualisation avec les communes

pour assurer l'entretien des zones au moindre coût et du programme de travaux de renouvellement et d'investissement des voiries (Méron, Métairie, ...).

6.12. Environnement, Transition énergétique

Le nouveau territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur-Val de Loire a l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce document cadre a pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. C'est une opportunité à saisir pour construire avec l'ensemble des acteurs la véritable feuille de route environnementale du territoire.

En ce qui concerne les déchets, le budget 2017 a été élaboré sur la base des budgets de chacun des anciens EPCI, dans la continuité de ce qui a été réalisé en 2016. L'harmonisation des services et de la fiscalité doit être réalisée à une échéance de 5 années maximum. Un groupe de travail a été constitué pour étudier cette harmonisation dès cette année.

La Communauté d'Agglomération a fait savoir son souhait d'implantation du centre de tri mutualisé de l'Anjou sur son territoire (ZA la Métairie).

Un des enjeux phares sera, d'autre part, de favoriser la transition énergétique locale, en particulier avec les projets photovoltaïques et de méthanisation en cours et ainsi inscrire l'ensemble du territoire dans la démarche "territoire à énergie positive pour la croissance verte".

6.13. Eau et assainissement

La Communauté d'Agglomération poursuit son programme d'investissement pour l'extension et la modernisation des réseaux d'eaux potables et eaux usées sur le territoire de l'ex communauté d'Agglomération Saumur Loire développement. Les priorités d'investissements sont déterminées sur la base d'une analyse multicritères de manière à être en cohérence avec les contraintes budgétaires imposées.

Une réflexion sera engagée cette année pour préfigurer le futur service eau et assainissement sur le reste du territoire de l'agglomération à partir du 01 janvier 2018, date d'effet de la prise de compétence communautaire.

Il faudra aussi anticiper la préparation de la fin des DSP existantes, en étudiant toute possibilité de gestion et préparer ensuite l'harmonisation des tarifs et des modes de fonctionnement pour 2021. Il faudra également engager l'élargissement de la compétence "eaux pluviales" pour le 1er janvier 2020.

7. L'optimisation des ressources de la Communauté d'Agglomération

7.1. Neutraliser les variations de pression fiscale par l'attribution de compensation

La création du nouvel EPCI entraînerait sans correction, une perte de produit fiscal (1 M€) et une variation des cotisations des contribuables (changement des taux communautaires, harmonisation des politiques d'abattement communautaire, la suppression de la correction des abattements, ...).

Il est donc proposé la neutralisation de la variation des taux consolidés qui repose sur le principe suivant : lorsque le taux intercommunal diminue (ou augmente) sur un territoire (ancien EPCI), il est compensé par une diminution (augmentation) de l'attribution de compensation versée par le nouvel EPCI aux communes concernées ; la commune peut alors augmenter (diminuer) dans des proportions équivalentes les taux communaux.

Ce schéma permet de garantir un produit fiscal (net de la variation d'attribution de compensation) équivalent avant et après le changement de périmètre.

Chaque commune garde sa capacité de voter ses propres taux d'imposition, y compris en hausse (ou en baisse) si elle le décide. Toutefois, les éventuelles hausses (ou baisses) de taux communaux par rapport aux taux du «pacte fiscal» ne sont pas de la responsabilité de la communauté, qui garantit à chaque commune la capacité à disposer après l'élargissement des ressources budgétaires équivalentes à celles dont elle dispose avant.

7.2. Poursuivre la maîtrise des charges, notamment en matière de personnel

Charges de fonctionnement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var° annuelle moy.	
							en K€	en %
CA SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT	19 383	20 380	21 055	21 894	22 788	22 269	577	2,8%
CC DE GENNES	1 447	2 127	1 982	2 890	2 024	2 618	234	12,6%
CC LOIRE LONGUE	4 312	5 189	5 718	6 066	6 062	6 181	374	7,5%
CC REGION DOUE LA FONTAINE	3 597	3 617	3 940	3 923	5 649	5 562	393	9,1%
Total	28 738	31 313	32 695	34 772	36 523	36 629	1 578	5,0%

Source RCF

Il est ainsi proposé de poursuivre la vigilance en optimisant les moyens humains et financiers aujourd'hui disponibles, notamment en matière de ressources humaines.

La politique RH reposera sur les axes suivants :

- S'appuyer sur les moyens existants, qu'ils soient issus des anciennes communautés ou des communes ;
- Mutualiser les moyens et les personnels partout où c'est possible en travaillant à partir de trois pôles déconcentrés : Doué en Anjou, Longué-Jumelles et Saumur, pour un fonctionnement à moyen égal ;
- Harmoniser les régimes indemnitaires en mettant en place le RIFSEEP avant la fin de l'année 2017 ;
- Harmoniser les temps de travail s'appliquant aux personnels en respectant le cadre légal ;
- Harmoniser les avantages sociaux s'appliquant au personnel de la communauté d'agglomération ;
- Mettre en place un plan de formation intercommunal.

Le tableau ci-dessous montre que la fusion se traduit par moins d'ETP transférés que la somme des ETP des 5 EPCI pré-existants qui auraient du l'être en fonction des compétences transférées.

	CA Saumur Loire Développement	CC Loire Longué	CC Région Doué la Fontaine	CC Gennois	Synd. Mixte Gd Saumurois	TOTAL
Nombre ETP au 31/12/16	168,8	8,8	7 CCR + 1 Ville	4,9	8	199
Nombre ETP transférés à l'agglomération au 01/01/17	168,8	8,8	4 CCR + 1 Ville	2	8	193

Pour précision, ci-dessous les conventions de mise à disposition :

En dépense :

- avec la Commune Nouvelle de Doué-en-Anjou = 0.5 ETP
- avec la Ville de Montreuil Bellay = 1.2 ETP

En recette :

- avec le SIVU de Longué = 0,3 ETP,
- avec la Commune de Mouliherne 0.07 ETP,
- avec la Commune de St Philbert-du-Peuple = 0.05 ETP,
- avec la Commune de Vernantes = 0.05 ETP,
- avec Saumur AggloPropreté = 9 ETP,
- avec l'Office de Tourisme de Saumur = 1 ETP.

Les orientations budgétaires 2017 relatives aux dépenses de personnel de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire seront établies sur les bases suivantes :

- une augmentation de la valeur du point de 0,6 % en février ;
- un GVT (glissement vieillissement technicité) de 1% (avancement normal des carrières) ;
- la rémunération de l'ensemble des agents de la Communauté d'agglomération Saumur val de Loire ainsi que 12 agents issus de la reprise en gestion directe de la piscine de Doué en Anjou à compter du 1^{er} juillet 2017 et des agents saisonniers permettant de couvrir les besoins sur l'ensemble des piscines de la nouvelle Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;
- la rémunération sur une année complète des 7 agents du service SI devenu service commun au sein de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement depuis le 1^{er} juillet 2016 et de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire depuis le 1^{er} janvier 2017 ;
- l'intégration d'un certain nombre de postes nouveaux pour faire face notamment à des compétences ou à des obligations réglementaires nouvelles pour la nouvelle Communauté d'agglomération (PLUI, ADS (Instruction des autorisations d'urbanisme), Mobilités, Politique de la Ville...) ;
- l'impact de la mise en application du PPCR (Parcours professionnel des carrières et des rémunérations) pour tous les agents de la Communauté d'agglomération (augmentation sensible de la part patronale des charges salariales).

7.3. Mener une politique d'investissement ambitieuse

La moyenne annuelle des dépenses d'investissement cumulés des anciens EPCI est de 9,5 M€ entre 2008 et 2015.

Il est proposé de passer à 12 M€ d'investissements par an pour que la communauté d'agglomération Saumur val de Loire joue son rôle structurant pour le territoire, améliore le niveau de service dans les communes, mais aussi pour la vitalité du tissu économique local, en programmant les chantiers à entreprendre :

- sur les zones économiques
- sur les infrastructures existantes
- en planifiant les installations nouvelles
- en accompagnant les investissements structurants des communes
- en mesurant les moyens que nous pourrions dégager pour accompagner les chantiers routiers.

Il sera nécessaire d'avoir un discernement sur les projets d'investissements en étant vigilant sur ceux qui pèseront en charges de fonctionnement ultérieures.

7.4. Construire les relations financières entre les communes et l'Agglomération

Le travail de la C.L.E.C.T

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Des nouveautés ont été apportées par la loi de finances 2017 visant à faciliter les relations financières entre communes et communautés.

La CLECT a désormais 9 mois pour se prononcer sur l'évaluation des charges transférées. Ensuite, les conseils municipaux ont 3 mois pour se prononcer sur le rapport de la CLECT. Lorsque le président de la commission n'a pas transmis le rapport de la CLECT aux conseils municipaux des communes membres ou à défaut d'approbation de celui-ci dans les 3 mois, le coût net des charges transférées est constaté par arrêté du préfet selon une méthode désormais définie par la loi.

Les évolutions de périmètre intercommunal entraînent des modifications du montant des attributions de compensation dans le cadre des transferts ou des restitutions de compétence.

La loi de finances pour 2017 prévoit que, pendant les deux premières années suivant ce changement, il est possible de procéder à une révision libre du montant des AC par délibérations concordantes des conseils municipaux intéressés et du conseil communautaire.

Cette modification (en majoration ou en minoration) ne peut excéder 30 % du montant des attributions de compensation initiales, sous réserve qu'elle ne représente pas plus de 5 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune, l'année précédant la révision.

Il s'agit également de la possibilité de voter des attributions dites d'investissement, c'est-à-dire de donner aux communautés qui le souhaitent la possibilité d'affecter en section d'investissement une partie du montant de l'attribution de compensation.

Dans le cadre des rétrocessions et des transferts de compétences, la CLECT procédera à une relecture des évaluations effectuées par les anciens EPCI en 2016, afin de définir dans le délai de 9 mois à compter du 1er/01/2017 les attributions de compensation définitives.

Le tableau ci-dessous synthétise les sujets que la CLECT aura à aborder en 2017 :

	CA Saumur Loire Développement t	CC Loire Longué	CC Région Doué la Fontaine	CC Gennois
Compétences rétrocédées avant fusion				
Petite Enfance/ALSH		X	X	X
Équipements sportifs		X		
Équipements touristiques				X
Équipements culturels	X			
Enseignement musical		X		
Voirie				X
Compétences transférées après fusion au 1er/01/2017				
ZA communales	X	X	X	X
Participation versée au FSL			X	
Participation versée au SDIS		X	X	X
Médiathèque			X	
Taxe Enlèvement Ordures Ménagères			X	
Terrain Accueil Gens du Voyage			X	
Subventions à caractère social			X	
Tourisme			X	
Centre aquatique			X	
Milieus naturels			X	
Habitat / PLUi		X	X	X
Service Assainissement Non Collectif			X	

L'élaboration d'un pacte fiscal et financier de solidarité

Installée dans un périmètre élargi, avec de nouvelles compétences, la communauté va devoir revisiter sa stratégie en matière de mutualisation et de solidarité. La conclusion d'un pacte fiscal et financier de solidarité constitue, à ce titre, un atout déterminant. En l'absence d'une forte dynamique de croissance des recettes, le pacte financier et fiscal de solidarité sera conduit à reconsidérer le partage du stock des ressources pour financer le projet de territoire.

C'est à travers ce pacte que plusieurs outils pourraient être actionnés et devront faire l'objet d'un consensus :

- des fonds de concours. D'ores et déjà, il est proposé de flécher 1.000.000€ en 2017 sans engagement de reconduction dans le cadre d'un règlement à définir ;
- des dotations de solidarité ;
- une répartition différenciée du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) ;
- une politique d'abattements pour la fiscalité ménages ;
- une politique de répartition de la fiscalité future ;
- ...

Tout en gardant à l'esprit que la première priorité est de garantir un fonctionnement optimisé et des investissements dynamiques pour la communauté d'agglomération.

Conclusion

Même si l'analyse présentée met en exergue une situation financière maîtrisée, par le biais de ratios financiers rassurants, la prospective financière annonce que ces ratios ne pourront être maintenus que sous certaines conditions.

La baisse notoire des dotations et l'addition des différentes contraintes conduisent à, d'une part continuer de rechercher des marges de manœuvre au niveau des dépenses de fonctionnement, et d'autre part fixer des priorités dans la réalisation des projets recensés au projet communautaire, dans le cadre d'un véritable plan pluriannuel d'investissement.

Il est proposé d'aller vite pour régler l'essentiel au cours de l'année 2017, pour ensuite travailler dans la sérénité en 2018 - 2019 et préparer pour les élus de 2020 un territoire structuré et faire de la communauté d'Agglomération Saumur val de Loire un atout et non un enjeu des prochaines élections municipales.

Ces orientations budgétaires se veulent ambitieuses, volontaristes et fixent les grandes orientations. Cependant il est proposé qu'en septembre 2017, une nouvelle version plus affinée du budget, qui pourrait faire l'objet d'une décision modificative, soit proposée à l'assemblée, une fois que les commissions auront pu proposer de nouveaux arbitrages et que la CLECT aura rendu ses conclusions.

Après avoir, ainsi défini les grandes directions de la politique budgétaire de la Collectivité et après le débat qui s'en est suivi, Monsieur le Président rappelle que le vote du budget devrait intervenir le 6 avril 2017.

Date de transmission en sous-préfecture :

Pour Extrait Conforme,
Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
de la Ville de Saumur

Date de réception en sous-préfecture

Insertion au RAA du 1^{er} trimestre 2017



Michel MARCHAND

Matière de l'acte	7 – finances locales	7.1 – décisions budgétaires
-------------------	----------------------	-----------------------------

En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative « Sauf en matière de travaux publics, la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée »



Rapport sur l'égalité hommes / femmes au sein des services communautaires

Mars 2017

DRH / VT – le 10 mars 2017

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent mettre en œuvre au sein de leurs services, une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

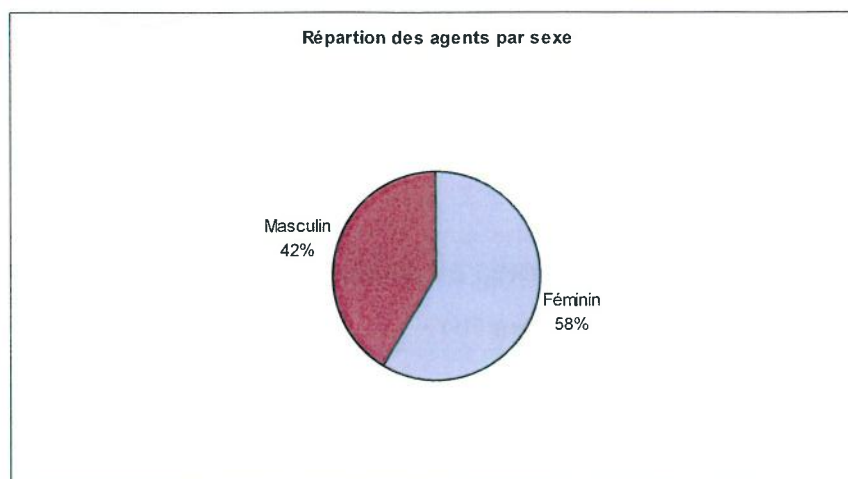
En outre par décret du 24 juin 2015 portant sur le même sujet, il est dorénavant demandé aux EPCI à fiscalité propre de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire. Ce rapport doit notamment faire état de la politique de ressources humaines de l'EPCI.

A cet effet, le rapport doit présenter des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, à la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et à la lutte contre toute forme de harcèlement.

Dans le contexte de la réorganisation institutionnelle du territoire, les éléments présentés ci-après sont basés sur un examen de la situation au 28 février 2017, sans possibilité de recul sur la situation des années précédentes, sauf à comparer avec l'état antérieur au sein des services de la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement parfois complété avec les éléments ponctuels des EPCI pré existants.

1° - Données générales sur la répartition des effectifs hommes / femmes au sein des services de la Communauté d'Agglomération

Effectifs Saumur Val de Loire – emplois uniquement permanents au 29/02/2017 (173 agents)



Pour rappel : chiffres de la CASLD : 55,80 % de femmes et 44,20 % d'hommes
Chiffres de la CC Loire Longué : 90 % de femmes et 10 % d'hommes

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire emploie aujourd'hui plus de femmes que d'hommes au global, au sein de ses services. Il est à noter toutefois que les services qui employaient le plus d'effectifs exclusivement masculins au sein des services de l'ex Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, ont été mis à disposition et/ou détachés auprès des SPL agglomération bus, agglomération propreté ou de la SAUR.

Par ailleurs, les effectifs intégrés en provenance de la Communauté de Communes Loire Longué notamment, ainsi que du Grand Saumurois sont des effectifs essentiellement féminins.

REPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE (emplois permanents)

Tranches d'âges	Nb d'agents	Nb de Femmes	Nb d'Hommes
de 20 à 29 ans	11	7	4
de 30 à 39 ans	49	29	20
de 40 à 49 ans	65	39	26
de 50 à 55 ans	23	10	13
de 56 à 59 ans	18	12	6
60 ans et plus	7	4	3

La majorité des effectifs de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se situe dans la tranche d'âge 30 / 49 ans ; sur ces tranches d'âge, les femmes sont assez largement majoritaires. On peut remarquer que vingt cinq agents (soit 15% des effectifs) ont plus de 56 ans à ce jour, ce qui nécessitera d'anticiper sur les conditions de renouvellement de ces effectifs.

REPARTITION PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE (emplois permanents et remplacements)

Sexe de l'agent	A		B		C		Total
Féminin	21	10,77%	32	16,41%	60	30,77%	113
Masculin	22	11,28%	23	11,79%	37	18,97%	82
Total	43	22,05%	55	28,21%	97	49,74%	195

Sur la catégorie A, les effectifs d'hommes et de femmes sont quasi identiques en nombre comme en pourcentage. L'extension du périmètre de la nouvelle agglomération a profondément modifié en cela la structure de

l'ex Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, qui présentait globalement près de 20 % de ses effectifs en catégorie A.

Il est à noter que le nouveau comité de direction est composé de 4 femmes et cinq hommes.

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a intégré en plus grand nombre des agents de catégorie C et B.

Les femmes sont plus présentes que les hommes dans les catégories de postes d'exécution. Cela résulte du fait que la majorité des postes proposés à la Communauté d'Agglomération nécessite des compétences administratives.

2° - Données relatives au recrutement au sein des services de la Communauté d'Agglomération (recrutements 2014 / 2015)

Les chiffres des EPCI pré existants dans ce domaine n'ont pu être intégrés. Il sera possible de comparer l'évolution de ces données dans les prochains rapports sur l'égalité hommes femmes dans les années à venir.

Au cours des années 2013 à 2015, hors remplacements ou renforts ponctuels, la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement a recruté :

- en catégorie C : 5 femmes et 2 hommes)
- en catégorie B : 5 femmes et 3 hommes) soit 21 agents
- en catégorie A : 5 femmes et 1 homme.)

En 2016, la même collectivité a recruté :

- en catégorie C : 2 femmes et 4 hommes)
- en catégorie B : 1 homme) soit 12 agents + 1 apprenti
- en catégorie A : 1 femme et 4 hommes.)

A noter que ces chiffres pour 2016 intègrent :

- le transfert de la Ville ou le recrutement pour création d'un service commun, de 7 agents (uniquement des hommes) + 1 apprenti du service Systèmes d'information ;
- le recrutement de 3 CAE à la médiathèque en remplacement d'agents titulaires ayant quitté le service ;
- le recrutement d'un agent en CAE auparavant salarié du syndicat du Grand Saumurois ;
- le recrutement d'un agent « Ville » de la DRH ayant souhaité intégrer l'agglomération.

Les recrutements effectués en 2016 ont donc porté presque exclusivement sur des transferts de personnel d'autres collectivités.

Si la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement paraissait plus attractive pour les femmes compte tenu des résultats constatés sur les recrutements lors des 3 années 2013 à 2015, et ce quelle que soit la catégorie du recrutement, cette situation ne se vérifie pas pour 2016.

En général, il faut constater malgré tout que le milieu des collectivités est appréhendé comme « facilitateur » pour l'adaptation des temps travaillés aux contraintes familiales qui continuent d'être majoritairement assurées par les femmes.

Au vu des chiffres des prochaines années, il pourra être vérifié que comme au cours des années précédentes, la Communauté d'agglomération ne met en œuvre aucune mesure de discrimination au recrutement entre le sexe des candidats.

3° - Données relatives au temps de travail

PAR TYPE DE TEMPS : Le tableau suivant présente la répartition des temps de travail par sexe au sein de l'EPCI. Il est rappelé que les temps partiels (TP) sont des temps choisis par les agents, alors que les temps non complets (TNC) sont imposés par la collectivité. Il faut noter aussi que le nombre total d'agents répertoriés dans ce tableau porte sur tous les effectifs de la collectivité et non sur les seuls emplois permanents figurant au 1° ci-dessus.

Dans les deux cas, la majorité des effectifs concernés par les temps inférieurs au temps complet sont des femmes. Les temps non complets sont plus imposés à des agents de sexe féminin (agents d'exécution en entretien ou sur des postes administratifs). Sur les temps partiels choisis, il apparaît là aussi clairement que les agents féminins continuent d'assurer les besoins de la vie familiale en réduisant leur temps de travail et en mettant leur « carrière professionnelle » un peu en retrait. Un seul homme à temps partiel l'a sollicité pour des raisons professionnelles. Les autres hommes concernés par des temps non complets sont salariés sur des contrats aidés (ex : CAE sur 20h/ semaine).

A noter aussi la très grande diversité des situations au sein des services de la Communauté d'agglomération, situation en constante augmentation et qui participe aussi à la « précarisation » de la situation des femmes au travail.

Sexe de l'agent	Ap- prent i	TNC 10 h hebd o	TNC 15h hebd o	TNC 15h3 0 hebd o	TNC 20h hebd o	TNC 28h hebd o	TNC 32h hebd o	TP 50%	TP 60%	TP 70%	TP 80%	TP 90%	TC	Total
Féminin	1	1	1	1	1	3	2			2	7	2	92	113
Masculin	1				2			1	1				77	82
Total	2	1		1	3	3		1			7	2	169	195

PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE

Sexe de l'agent	Taux	A	B	C	Total
Féminin	Apprenti		1		1
	TNC 10 h hebdo			1	1
	TNC 15h hebdo			1	1
	TNC 15h30 hebdo			1	1
	TNC 20h hebdo			1	1
	TNC 28 h		1	2	3
	TNC 32 h			2	2
	TP 70 %		1	1	2
	TP 80 %	2	2	3	7
	TP 90 %			2	2
	TC	19	27	46	92
	Total Féminin	21	32	60	113
Masculin	Apprenti	-	-	1	1
	TNC 20h hebdo	-	-	2	2
	TP 50%	-	-	1	1
	TP 60%	1			1
	TC	21	23	33	77
Total Masculin	-	-	-	-	82
Total		21	32	60	195

Les agents à temps complet en catégorie A sont à parts presque égales réparties entre les hommes et les femmes. En proportion, les temps non complets et temps partiels sont principalement des femmes en catégorie C (14 femmes pour 4 hommes).

4° - Données relatives à la rémunération du personnel

MOYENNE DU SALAIRE BRUT MENSUEL (référence février 17) pour les agents à temps complet

Hors supplément familial de traitement et hors Nouvelle Bonification Indiciaire liée aux fonctions, hors protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) des catégories A

(en euros
bruts)

Par catégorie hiérarchique

Sexe de l'agent	A	B	C	Moyenne
Féminin	3 024	2 272	1 802	2 047
Masculin	3 547	2 129	1 839	2 320
Total	3 286	2 201	1 821	2 184

Les agents en catégorie A masculins sont globalement mieux rémunérés que leurs collègues féminines. Cela tient notamment aux indices des filières sur lesquels les agents sont recrutés (un grade d'attaché territorial par tradition plus féminin, est moins bien rémunéré que le grade d'Ingénieur, de même niveau de responsabilité mais assez typiquement masculin).

REMUNERATIONS PAR FILIERES (en euros et pour les agents à temps complet)

Sexe de l'agent	Activité Physique et Sportive	Administrative	Animation	Culturelle	Technique	Total
Féminin	2 091	2 193	1 788	2 274	2 161	2 047
Masculin	2 171	3 320	1988	2 243	2 129	2 320
Total	2 131	2 757	1 888	2 259	2 145	2 184

Les filières Sportive et culturelle traitent de manière quasi identique les agents féminins et masculins. Des disparités apparaissent a contrario nettement, surtout dans les filières administratives.

La forte différence constatée sur la filière administrative est notamment due au niveau des postes occupés par les hommes dans la collectivité, et aussi à leur âge et à leur ancienneté dans la collectivité. Ce point devra faire l'objet d'une étude plus approfondie.

5° - Données relatives à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

La Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement acceptait systématiquement d'accorder les temps partiels sur autorisation à toutes les femmes (aucune demande masculine à ce jour) qui le souhaitent. Ces pratiques devront être confirmées ou non dans le cadre de la nouvelle Communauté d'Agglomération.

En outre, dans le cadre du protocole de gestion du temps travaillé de l'ex communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, les agents disposaient de la possibilité de travailler sur 4 jours et demi en fonction des besoins du service pour permettre aux agents de libérer leur mercredi après-midi.

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques de temps travaillé au sein de l'ensemble des services de la nouvelle Communauté d'agglomération, les Protocoles du temps de travail pré existants sur les EPCI devront faire l'objet d'une refonte. Il faudra y intégrer les particularités liées aux acquis antérieurs des agents des autres EPCI ayant rejoint la Communauté d'Agglomération tout en assurant un respect de la norme annuelle des 1 607h travaillées par an.

Afin de favoriser la qualité du temps de travail des femmes au sein des services de l'EPCI, la Communauté d'agglomération sera toutefois vigilante à maintenir la souplesse nécessaire pour garantir le respect de l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Plusieurs services de la Communauté d'agglomération travaillent en horaires et jours décalés par rapport aux horaires habituels de travail. Il s'agit d'une part des services des centres aquatiques (travail régulier les samedis et dimanches, ponctuel en soirée), et d'autre part des services du Théâtre « Le Dôme » (travail en soirée et en WE).

A la piscine, aucune disposition particulière n'est prise pour favoriser l'un ou l'autre des 2 sexes dans la répartition des jours à travailler le week-end. Au théâtre, l'ensemble des équipes, hommes et femmes confondus, sont sollicités de la même manière pour assurer les services liés aux spectacles en soirée ou en week-end. Les modalités de récupération ou de majoration des heures faites en dehors des bornes horaires de travail sont désormais harmonisées au sein de ce service communautaire.

A noter que l'équipe des techniciens, appelés à assister le montage et les répétitions, ainsi qu'à rester le plus tard dans la nuit après les spectacles, n'est aujourd'hui constituée que d'hommes dans la tranche d'âge 20 / 39 ans principalement.

6° - Données relatives à la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et à la lutte contre toute forme de harcèlement

La Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines de la Communauté d'agglomération sont particulièrement mobilisées sur la prévention des violences quelles qu'elles soient. La Communauté d'agglomération dispose :

- d'un assistant social du travail à raison de 2 permanences par mois, qui reçoit les agents qui le souhaitent de manière anonyme et travaille en relation étroite avec la DRH (service dont le bénéfice devra être étendu à l'ensemble des agents intégrés des autres EPCI ;
- d'un service de médecine du travail qui peut faire appel si nécessaire aux services d'un psychologue du travail ;
- d'un service de santé au travail intégré à la Direction des Ressources Humaines constitué d'un agent spécialisé sur ces sujets et d'une conseillère en prévention.

En cas de signalement d'une situation difficile, quel que soit l'interlocuteur qui reçoit cette information, tous les moyens disponibles peuvent donc être mis en marche.

En outre, la Communauté d'agglomération, en partenariat avec la Ville de Saumur, va prochainement lancer une étude diagnostic sur les risques psycho-sociaux (RPS) ; ce diagnostic devra permettre de déceler d'éventuelles faiblesses ou points de vigilance dans l'organisation des services, de mettre en œuvre un programme d'actions et de prévention des RPS en général, actions qui seront régulièrement évaluées ; le tout est prévu pour se dérouler en lien étroit avec les élus et agents représentants du personnel au CHSCT.

A noter enfin que tous les agents nouvellement membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail devront recevoir en 2017 une formation leur permettant d'appréhender et de repérer tous les aspects de ce que recouvrent les Risques Psycho Sociaux (afin qu'ils puissent être particulièrement à l'écoute de leurs collègues, notamment sur les violences sur le lieu de travail et sur l'appréhension de la notion de harcèlement).



Le Président

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016



communauté d'agglomération

Saumur
val de Loire

Préambule

Les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable, en application de l'article 255 de la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite « Grenelle II »).

Ce document, présenté annuellement lors du Débat d'Orientation Budgétaire, permet de rendre compte des politiques publiques, des programmes et actions menés par la collectivité au regard des principes et des finalités du développement durable.

Compte tenu de la naissance de Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au 01 janvier 2017, le bilan 2016 ne concerne que le territoire de l'ancienne Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement ». Les perspectives 2017 portent quant à elles sur l'intégralité du nouveau territoire.

Le territoire Saumur Val de Loire s'est engagé dans une démarche de Développement Durable depuis de nombreuses années. Si ce terme devient générique, il reflète néanmoins une intégration des piliers environnementaux, sociaux et économiques dans les actions des politiques publiques avec pour principal objectif de garantir la qualité de vie et des ressources pour les générations présentes et futures.

Jean-Michel MARCHAND
Président de la Communauté
d'Agglomération Saumur Val de Loire,
Maire de la Ville de Saumur

Sommaire

PARTIE 1 CONTEXTE DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	4
LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	4
CADRE REGLEMENTAIRE.....	4
CONTEXTE DE REDACTION DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	5
PARTIE 2 POLITIQUES COMMUNAUTAIRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	6
UN PROJET DE TERRITOIRE, UNE APPROCHE TRANSVERSALE.....	6
Agenda 21 et Plan Climat Énergie Territorial.....	6
Le SCoT Grand Saumurois.....	6
L'urbanisme dDurable.....	6
Mobilisation des acteurs	7
LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	7
Prévention des risques.....	7
Énergies renouvelables.....	8
Amélioration énergétique de l'Habitat.....	8
Mobilité durable.....	9
PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES	11
Gestion de la ressource en eau.....	11
Gestion qualitative de la ressource en eau.....	13
Gestion quantitative de la ressource en eau.....	15
Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.....	15
Gestion des déchets.....	17
DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	17
Mobilisation des acteurs du territoire et sensibilisation.....	17
Tourisme durable.....	19
Développement économique.....	19
COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS.....	20
Cohésion géographique territoriale.....	20
Favoriser l'accès au logement pour tous.....	20
Mixité sociale.....	23
Économie sociale et solidaire.....	25
ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS.....	26
Le cadre de vie.....	26
Activités économiques et emploi.....	26
Développer l'accès au Très Haut Débit.....	28
Accessibilité des personnes à mobilité réduite.....	29
Accès aux activités culturelles et de loisirs.....	31
PARTIE 3 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ.....	35
La continuité du service public en cas d'inondation.....	35
Les Marchés Publics.....	35
La gestion du patrimoine de la collectivité.....	35
La gestion des frais de la collectivité.....	36
Mutualisé les actions culturelles.....	36
PARTIE 4 LES PERSPECTIVES 2017	37

Partie 1 Contexte du rapport sur la situation en matière de Développement Durable

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

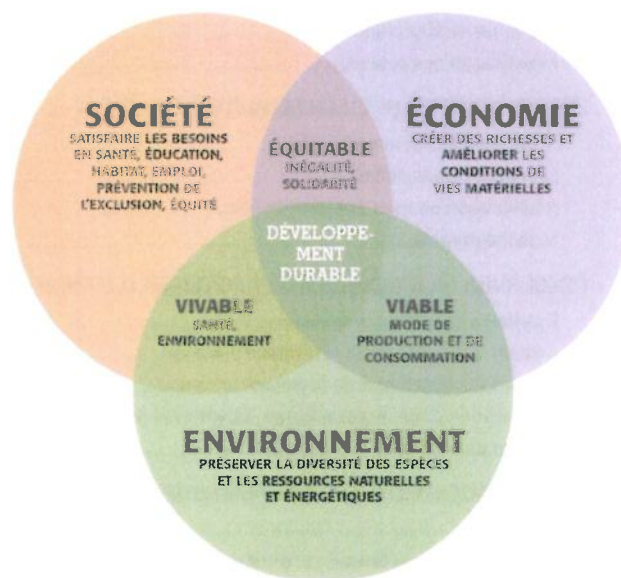
C'est en 1987, lors de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, et la présentation du rapport Brundtland, qu'une définition est donnée pour le terme « développement durable ».

Le développement durable est un principe de développement qui a pour vocation de « *répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* » (Mme Gro Harlem Brundtland, dans le rapport *Our Common Future*, 1987).

Ce principe s'appuie sur trois piliers interdépendants :

- la préservation de l'environnement,
- la cohésion et l'équité sociale,
- le développement économique.

La finalité du développement durable est de trouver un équilibre entre ces 3 piliers pour qu'à terme il soit économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.



CADRE REGLEMENTAIRE

Afin de répondre aux exigences de l'article 255 de la loi du 12 Juillet 2010 (loi Grenelle II), il est prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un **rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable**.

Ce rapport doit être présenté par l'organe délibérant **préalablement aux débats sur le projet de budget**. Le rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées au paragraphe III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement.

Il comporte deux parties :

- l'une consacrée aux politiques territoriales
- l'autre aux pratiques et activités internes à la collectivité

Ce bilan doit également comporter une analyse des modes d'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, des politiques publiques et des programmes menés par la collectivité. Cette analyse qui peut être élaborée à partir du « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et d'agendas 21 locaux ».

CONTEXTE DE REDACTION DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le changement climatique provoqué par l'accumulation dans l'atmosphère de gaz à effet de serre du fait d'émissions croissantes dues aux activités de l'homme, les pollutions de l'air, des sols, des eaux continentales et marines, la perte de biodiversité due à l'action anthropique, l'appauvrissement des ressources naturelles, la croissance des inégalités, génératrice d'exclusion et d'instabilité, sont autant de constat de la nécessité d'engager une démarche de développement durable.

Ces enjeux peuvent et doivent être traités, en partie, au niveau des territoires et des autorités qui les administrent. C'est notamment à travers l'adoption et la mise en œuvre de projets de développement territorial durable que ces derniers peuvent s'engager dans une démarche d'amélioration continue de la gestion des ressources.

Le rapport a pour objet d'analyser les impacts de chacune des actions politiques, programmes sur l'ensemble des finalités du développement durable :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources,
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Chacune de ces finalités est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, «piliers» du développement durable. Elles sont interdépendantes et doivent être poursuivies de front.

Le développement durable local a pour objectif d'obtenir une réponse concomitante aux enjeux locaux et globaux. Cette réponse simultanée s'appuie sur une **vision partagée de l'avenir du territoire et de ses habitants**.

Partie 2 Politiques communautaires en matière de Développement Durable

UN PROJET DE TERRITOIRE, UNE APPROCHE TRANSVERSALE

Agenda 21 et Plan Climat Énergie Territorial

Une démarche d'Agenda 21 a été initiée en 2010 afin d'envisager un territoire Saumurois durable et compétitif vis-à-vis des enjeux futurs pour l'horizon 2030. A cette occasion, une large concertation des acteurs et une implication des citoyens a été lancée, dans le but de définir une stratégie et un programme d'actions commun de développement durable.

Cette démarche de prospective territoriale a été reprise par le biais du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) adopté en Conseil Communautaire le 26 septembre 2013. La Communauté d'Agglomération de Saumur s'est alors engagée dans le défi de la transition énergétique afin de réduire l'empreinte environnementale du territoire. 16 actions ont été validées, parmi lesquelles :

- Informer et conseiller les porteurs de projet logement;
- Soutenir la rénovation énergétique de l'habitat ;
- Soutenir les productions agricoles locales en favorisant les circuits locaux ;
- Aider à la réduction de la vulnérabilité des entreprises face aux risques naturels.

Le SCoT Grand Saumurois

En parallèle de cette démarche de développement durable, un travail prospectif a été porté par le Syndicat Mixte du Grand Saumurois dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le comité syndical du 28 juin 2016 a dressé le bilan de la concertation et a arrêté le projet du SCoT. Cette étape importante qui marque la fin des études a été suivie d'une enquête publique du 17/10 au 18/11/2016.

L'examen des avis reçus, du rapport et de la commission d'enquête publique s'est déroulée le 2 mars 2017. L'arrêté sera pris courant 2017.

L'urbanisme durable

Prise de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Depuis le 1er janvier 2016, la communauté d'agglomération est compétente pour élaborer le PLUi, tenant lieu de PLH (Programme Local de l'Habitat).

Promouvoir un cadre d'habitat plus durable

Dans le cadre du Contrat de territoire Habitat, en partenariat avec le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération a proposé aux communes du territoire d'intégrer le concours « Habiter Autrement pour un urbanisme durable ».

Mobilisation des acteurs

Partenariat avec le Parc Naturel Loire Anjou Touraine

La Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement », partenaire et financeur du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (PNR-LAT), a signé en 2012 une convention partenariale sur 3 ans dressant les bases des travaux à mener. Le programme d'actions est renouvelé chaque année, et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la charte du territoire PNR.

Pôle de compétitivité « Végépolys »

Depuis sa création en 2005, la collectivité apporte son soutien financier au pôle de compétitivité mondial Végépolys dont la vocation est notamment de développer des projets innovants pour renforcer la compétitivité des entreprises dans le domaine du végétal spécialisé dans un souci de développement économique durable.

En 2016, la Communauté d'Agglomération a accordé une subvention de 7000 euros à la gouvernance de Végépolys, 10 000 euros à la plateforme technique Végépolys Innovation et a renouvelé son adhésion à la plateforme Plante et Cité.

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les scénarios de projection du Groupement International d'Experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) prévoient une augmentation de la température moyenne du territoire de 2,5°C à 3,5°C d'ici 2100, avec des conséquences déjà visibles sur les fonctionnements des écosystèmes, et donc des ressources. La brutalité des conséquences de ces événements naturels qui tendent à s'intensifier pose la question de la vulnérabilité du territoire Saumurois à ces changements inéluctables et irréversibles.

Les actions spécifiques de mobilisation contre le changement climatique sont reprises dans le Plan Climat, mais répondent avant tout à la modification des comportements de chacun, et à l'anticipation.

Prévention des risques

Le territoire Saumurois est fortement contraint par la présence de risques majeurs, principalement naturels. La collectivité s'est engagée dans une démarche volontaire de prévention des risques par l'accompagnement des communes dans l'organisation de la gestion de crise, le développement de la culture du risque auprès des citoyens, la réduction de la vulnérabilité aux inondations de l'habitat, des activités économiques et des services publics.

Les catastrophes naturelles qui tendent à devenir plus fréquentes et plus dévastatrices en raison du changement climatique, doivent être anticipées, et des mesures d'adaptation trouvées.

2016 a été une année charnière dans le cadre de l'affectation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au bloc communal au 1^{er} janvier 2018. La collectivité a participé à l'élaboration d'une stratégie commune pour les bassins versants du Thouet, de l'Authion et de la Loire conformément à la doctrine validée dans le cadre du SDCI.

La participation à l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), qui sera validée au cours de l'année 2017, permet d'assurer la cohérence de l'action locale à l'échelle du Territoire à Risque Important d'Inondation Angers – Val d'Authion – Saumur. La collectivité s'est ainsi engagée dans la continuité des actions portées jusqu'à présent et notamment la réduction de la vulnérabilité et la gestion de crise au travers de la mise en place d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS). La réalisation de ces actions est soumise aux financements accordés dans le cadre d'une labellisation PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations).

Concernant les risques liés aux cavités souterraines, la démarche cavité engagée en 2012 par la communauté d'agglomération se poursuit. Elle trouve écho dans le programme d'actions envisagé par le Plan National Cavité. Une contractualisation est envisagée avec l'État pour la mise en œuvre d'un Programme d'Action de Prévention du Risque Cavité (PAPRICA) en 2017, qui structurera les orientations en la matière : inventaire, sécurisation, partage de la connaissance et valorisation.

La prise en compte des risques permet de répondre aux enjeux de l'adaptation du territoire au changement climatique, dans une démarche intégrée à l'ensemble des échelles d'actions.

Énergies renouvelables

La méthanisation

La station de traitement des eaux usées de Bellevue à Saint-Lambert-des-Levées (62 000 EH) traite à la fois les eaux usées des habitants et des industriels ou viticulteurs, soit environ 5 000 m³ d'effluents par jour.

Les boues font l'objet d'un traitement pour l'instant unique en France appelé Théllys (nom de l'une des étapes du procédé). Le chauffage à haute température permet de mieux dégrader la matière organique donc d'avoir une meilleure production de méthane et une moindre quantité de boues (valorisées en épandage).

C'est la phase de dégradation de la matière organique et la production de biogaz qui permet l'alimentation de la chaudière vapeur et le chauffage des bâtiments soit 14 % de l'électricité consommée sur le site.

La valorisation énergétique des déchets

Les déchets (ordures ménagères, tout-venant de déchetteries et refus de tri de collecte sélective) sont acheminés et valorisés à l'unité de valorisation énergétique de Lasse. Pour l'année 2016, cela concerne **15 066** tonnes de déchets valorisés en électricité.

Amélioration énergétique de l'Habitat

Accueillir et communiquer pour l'amélioration énergétique de l'habitat

La Communauté d'Agglomération met à disposition ses locaux une journée par mois, pour les permanences d'information et de conseil gratuits de l'Espace Info Énergie (association Alisée) sur les techniques d'énergie renouvelable et la maîtrise des énergies dans la construction et la rénovation. Une convention cadre d'actions 2015-2016 a été signée entre l'Agglomération et Alisée.

A noter en 2016 : une constance dans le volume des contacts et demandes de RDV en permanences suite aux différentes opérations de communication.

Nouvelles actions conduites en 2016 : Animation Traque aux Watts sur les communes de Varrains et Chacé dans le cadre du partenariat avec l'Espace Info Énergie 49 et 3 balades thermiques.

Subventionner les travaux d'amélioration énergétique de l'habitat

L'agglomération a défini des règles d'éco-conditionnalités des subventions aux opérations logement. Cette éco-conditionnalité prévaut pour l'ensemble des programmes financés, qu'ils relèvent du public ou du privé.

Depuis 2013, la modification du règlement des aides au logement pour les travaux d'amélioration thermique du parc social public intègre désormais une modulation de l'aide en fonction de l'importance du gain énergétique réalisé par la mise en œuvre des travaux. Cette mesure a été maintenue en 2016.

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

L'amélioration énergétique constitue une cible prioritaire constante dans tous les dispositifs opérationnels portés sur le territoire.

L'OPAH sur le longuéen se poursuit jusqu'en 10/2017 (lancement le 01/10/2012)

55 projets d'amélioration énergétique financés (taux de réalisation au regard des objectifs (71%).

L'OPAH sur le Douessin de juin 2011 à juin 2016

72 projets d'amélioration énergétique financés (taux de réalisation au regard des objectifs (71%).

L'OPAH sur le Gennois de juin 2011 à juin 2016

la cible énergétique représente 59 % des contacts

Un nouveau projet destiné à revitaliser les centres villes « Dispositif Anjou cœur de Ville » a été lancé en septembre 2015 pour les communes de Saumur, de Montreuil Bellay et de Vivy. La commune de Fontevraud l'Abbaye a également été intégrée dans cette démarche poursuivie en 2016. L'objectif de ce projet est d'améliorer l'Habitat et reconstruire la ville sur la ville (limitant de la consommation foncière, connecter l'offre de logements aux services et équipements, traiter l'habitat dégradé en centre urbain).

A noter également le lancement fin 2016 d'une OPAH RU (pour 6 ans) sur le territoire du Douessin en faveur de la revitalisation des centres bourgs pour laquelle la ville de Doué la Fontaine et la Communauté de Communes ont été retenus parmi 54 autres collectivités du territoire national suite à leur réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Mobilité durable

Les réflexions autour de la mobilité, ainsi que l'organisation des réseaux de transport sont essentiels notamment en milieu rural tant en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre que de développement local.

Favoriser le report modal

Mise en place d'une navette en correspondance avec le train en provenance d'Angers, entre la gare SNCF, le centre-ville de Saumur et l'Hôpital.

Deux lignes touristiques sont également mises en place en période estivale :

- Une ligne desservant les sites touristiques de Fontevraud l'Abbaye ;
- Une ligne en Transport à la Demande pour desservir les châteaux de Brézé et de Montreuil Bellay.

Entretien et développement du réseau de sentiers de randonnée pédestre et VTT sur le territoire communautaire

La Communauté d'Agglomération de Saumur est chargée d'assurer, chaque année, l'entretien du balisage des 18 sentiers de randonnées et 3 boucles équestres reconnus d'intérêt communautaire. Celle-ci confie d'ailleurs cette mission à une entreprise d'insertion.

En 2015, en partenariat avec les communautés de communes Chinon Vienne et Loire et du Pays de Loudun, réalisation d'un nouvel itinéraire cyclable de plus de 16 km reliant Center Parcs et la Loire à Vélo via Fontevraud l'Abbaye.

En 2016, en partenariat avec les communautés de communes de la Région de Doué La Fontaine et du Gennois, réalisation de deux boucles cyclables sud saumuroises de 76 km (boucle n°1) et 65 km (boucle n°2) reliant La Loire à Vélo ou la Vélofrancette.

Agir en faveur des « liaisons douces »

La Communauté d'Agglomération contribue à l'aménagement des itinéraires cyclables touristiques présents sur son territoire : La Loire à Vélo et la Vélofrancette (le Thouet à Vélo).

Une étude concernant le schéma directeur cyclable pour le territoire communautaire a été lancée pour l'année 2015 pour un coût de 27 700 €.

En outre, un circuit en bateau puis bus, pour aller à Fontevraud-l'Abbaye depuis Saumur, avec la Croisière Saumur-Loire est réalisé par SAUMUR Agglo.

Une combinaison de pratique (vélo / bateau) est à l'étude sur la boucle saumuroise n° 1.

Encourager la mobilité

Une étude d'optimisation du réseau de transport en commun a été lancée en 2016 pour un montant de 32 925 €.

La Communauté d'Agglomération de Saumur a participé aux réunions de mise en place d'une plateforme mobilité départementale, qui proposera des solutions mobilité aux personnes en recherche d'emploi.

Un système d'informations aux voyageurs à l'intérieur des bus a été mis en place :

- annonces sonores des destinations et des arrêts desservis,
- annonces visuelles avec un écran.
- application temps réel (Saumur bus info)

Optimiser le réseau de transport en commun

Mise en place d'un réseau de transports (chiffres 2016) :

- Nombre de lignes périurbaines : 11,
- Nombre de lignes urbaines : 7,
- Nombre de lignes scolaires : 24.

Pérenniser le réseau de transport à la demande



En 2016, le Transport à la demande, service proposé aux habitants de l'ex-Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » pour garantir la mobilité de tous, a bénéficié à 10 323 voyageurs, pour une distance parcourue de 53 505 kms. La prise en charge peut être engagée sur simple appel de l'utilisateur sur des trajets et horaires prédéfinis, entre les communes de l'agglomération et Saumur.

Développement du transport ferré de marchandises

Accompagnement technique de la Collectivité pour le démarrage du FRET ferroviaire sur la zone industrielle de Méron et favoriser le démarrage du ferroulage. Le premier train de FRET (depuis 2008) a circulé le 20 novembre 2014 sur l'anneau ferroviaire de Méron et cette démarche va être pérennisée à la hauteur de cinq trains par semaine.

La Communauté d'Agglomération s'est par ailleurs engagée dans un programme de rénovation de 1,6 km de cette Installation Terminale Embranchée pour un montant de 520 00 € ht afin d'améliorer le niveau de service de cet équipement (remplacement des rails "doubles champignons" datant de 1940 par des rails "vignoles"). Les travaux seront réceptionnés en mars 2017.

EN CHIFFRE

- 5 trains par semaine
- 26 à 30 wagons par train

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

La richesse remarquable de la biodiversité ligérienne est un atout majeur du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saumur. De nombreuses actions sont portées par la collectivité pour maintenir et garantir la diversité de la faune et de la flore locale, en cohérence avec les enjeux d'aménagement du territoire.

La gestion des ressources naturelles a des impacts sur le paysage, la qualité de la ressource en eau et des milieux et donc la qualité de vie des habitants de la région saumuroise, et au-delà.

Gestion de la ressource en eau

Suivi des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Les attributions des SAGE sont définies par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 afin de déterminer les objectifs communs de gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. Ils permettent de « satisfaire aux besoins de tous sans porter d'atteintes irréversibles aux milieux aquatiques¹ », en concertation avec l'ensemble des usagers.

Le SAGE du bassin versant de l'Authion concerne 84 communes pour une surface de 1 476 km². La Commission Locale de l'Eau (CLE) a validé en 2016 le projet de SAGE après plusieurs mois de consultation.

Le projet de SAGE est maintenant soumis à enquête publique jusqu'au 31 Mars 2017.

Le SAGE du bassin versant du Thouet, qui concerne deux Régions et trois Départements, est co-porté par le Syndicat Mixte de la vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération. Initié en 2010, il est en cours d'élaboration et concernent 193 communes (3 385 km² du bassin versant).

En 2016, le SAGE a lancé une étude de préfiguration de la prise de compétence GEMAPI.

Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouet (CTMA)

La Communauté d'Agglomération s'est engagée dans un contrat territorial avec l'Agence de l'eau pour une durée de 5 ans (2011-2015) impliquant la réalisation de projets de gestion des milieux aquatiques. Il a été prolongé d'un an jusque fin 2016.

- ✓ **Restauration des annexes hydrauliques du Thouet et du lit majeur** : restauration de frayères, équipements pour limiter les atteintes du bétail à la qualité de l'eau;

¹ <http://www.sage-authion.fr>

- ✓ **Aménagement des berges et des ripisylves:** mise en place d'une action foncière et de plantation de berges;
- ✓ **Continuité de la ligne d'eau :** programme d'arasement des ouvrages avec programme expérimental établi sur 2 ans ;
- ✓ **Actions sur le lit mineur :** gestion des encombres et des plantes aquatiques invasives (Jussie);



Gestion de la jussie sur le Thouet en 2015

Une étude bilan et reprogrammation d'un nouveau Contrat CTMA a été réalisée en 2016 par le bureau d'études Aquascop et présentée en Comité de pilotage le 20 décembre 2016.

Protection de la ressource en eau

De par sa compétence « Eau et Assainissement », la collectivité participe activement à la préservation de la qualité de la ressource en eau, que ce soit en préservant la qualité des eaux utilisées pour la production d'eau potable ou en s'assurant de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel.

■ Préservation de la qualité des eaux utilisées pour la production d'eau potable

La CASLD exploite 5 captages pour la production d'eau. Selon la réglementation, tout captage utilisé pour la consommation humaine doit être protégé par des périmètres de protection actés par signature d'un arrêté préfectoral.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération a relancé la démarche de mise en conformité administrative du captage des Fontaines à Allonnes. Après la réalisation d'étude hydrogéologiques en 2012, l'hydrogéologue a remis son expertise en 2013. Sur cette base un dossier de Déclaration d'Utilité Publique et un Document d'incidence Loi sur l'Eau ont été soumis à enquête publique en 2016. L'arrêté préfectoral sera signé en 2017 et les travaux ou indemnités nécessaires seront ensuite entrepris.

En parallèle de la création d'une nouvelle usine d'eau, la Communauté d'agglomération a décidé la création de 3 nouveaux forages dans le but de sécuriser le champ captant de Saumur. Cette ressource ne pourra pas se substituer en totalité aux ouvrages existants mais elle permettra de gérer une période de crise (pollution temporaire ou baisse de productivité). La construction de ces ouvrages a été finalisée en 2016 et il est

dorénavant nécessaire d'obtenir les autorisations administratives. La procédure réglementaire complète étant relativement longue, une autorisation temporaire d'utilisation des forages sera demandée pour l'été 2017 afin de sécuriser l'approvisionnement en eau. De plus, les eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine font l'objet d'un suivi qualitatif réglementaire.

▪ Contrôle de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel

Les eaux traitées par les 27 stations d'épuration exploitées sur le territoire de la CASLD font l'objet d'un contrôle régulier, fonction de la capacité de traitement de chaque station. Pour les stations les plus importantes, un suivi quotidien de différents paramètres permet de s'assurer que les eaux traitées rejetées ne présentent aucun risque pour le milieu.

Création et modernisation des stations d'épuration et des réseaux de collecte

La Communauté d'agglomération s'est engagée dans une démarche de fond pour la gestion patrimoniale de ses équipements. Les actions principales sont :

- une rénovation des stations d'épuration
- une création de réseaux et/ou de station d'épuration pour des secteurs présentant des difficultés avec les assainissements non collectifs (densité d'installation, spécificités géologiques) : création de réseau à Fontevraud (secteur Ecoterie / Socraie), construction de la station du hameau de Coulon (Antoigné)
- une suppression de station au profit d'un transfert des effluents vers une station existante : stations de Villebernier, Rou et Riou
- un renouvellement des réseaux : Vaudelnay, Brossay, Saumur (Palustre Ackerman) ...

Ces actions contribuent à limiter les risques de rejets d'effluents non traités vers le milieu naturel.

Alimentation en eau potable

Le Schéma directeur d'alimentation en eau potable défini par le Conseil Départemental du Maine et Loire est basé sur deux principes fondateurs : une « eau potable pour tous » et une « alimentation sécurisée ». Pour atteindre ces objectifs, la Communauté d'Agglomération de Saumur renouvelle ses équipements.

Les eaux distribuées par les différents réseaux sont surveillées par les services de l'Agence Régionale de Santé conformément aux exigences réglementaires.

Les résultats d'analyses réalisés sur l'eau potable prélevée sur le réseau de distribution de Saumur a mis régulièrement en évidence des taux de Chlorite, de C.O.T. (Carbone Organique Totale) et un équilibre calco-carbonique avec des taux supérieurs aux références de qualité définies dans le code de la santé publique, mais néanmoins avec des taux conformes aux limites de qualité pour la consommation humaine.

Le schéma communautaire a permis de valider la nécessité de reconstruire l'usine de potabilisation de Saumur et de renforcer les dispositifs de prélèvement par plusieurs forages et a prescrit de réhabiliter et d'accroître les capacités de stockage de Saumur.

Les travaux de cette usine sont dorénavant achevés. Les travaux relatifs à la création des forages dans le cénomaniens ont été faits en 2016. Ils feront l'objet d'un raccordement sur l'usine et d'une autorisation administrative en 2017.

Ces ouvrages permettront d'avoir une diversification de la ressource en eau en cas de pollution de la Loire ou de baisse de productivité en période d'été.

Contrôle des installations d'assainissement autonomes

Le contrôle de l'assainissement non collectif a pour but de s'assurer que les installations ne représentent pas un risque sanitaire ou environnemental. Ces contrôles portent sur les installations existantes, l'objectif est alors de définir si la réalisation de travaux est nécessaire et, en fonction des risques, les échéances pour la réalisation de ces travaux.

Ces contrôles portent également sur les installations neuves, que ce soit au moment de la conception ou de la réalisation de l'installation. L'objectif est alors de s'assurer que le projet répond aux différentes contraintes techniques et que les travaux sont réalisés conformément aux prescriptions du projet.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2011, un contrôle de l'assainissement non collectif est obligatoire pour toute vente d'une habitation non raccordable au réseau de tout à l'égout. Ce contrôle permet d'informer l'acheteur sachant qu'en cas de non-conformité de l'installation, ce dernier doit effectuer les travaux dans un délai de 1 an suivant la vente.



De même, depuis mars 2012, l'avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif est une pièce constitutive du dossier de permis de construire pour toute habitation (neuve ou réhabilitée) ne pouvant être raccordée au réseau de tout à l'égout.

Le territoire de la CASLD comporte environ 6 000 installations d'assainissement non collectif, soit approximativement 20% de la population du territoire. Sur l'ensemble de ces installations environ 8% sont non-conformes avec de possibles risques sanitaires.

Sur ces 6 000 installations, chaque année une partie fait l'objet d'un diagnostic. Une centaine pour les contrôles sur du neuf (85 conception et 75 exécution en 2016) et plus de cent dans le cadre de vente (152 en 2016). Ces chiffres sont fluctuants en fonction de l'évolution des secteurs de la construction et de l'immobilier. Le reste des contrôles est effectué dans le cadre des campagnes obligatoires sur l'existant (152 en 2016).

Gestion quantitative de la ressource en eau

Lutter contre les fuites sur les réseaux d'eau potable

Afin de lutter contre les fuites et assurer un rendement de réseaux, un descriptif des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable a été établi, de même qu'un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées, avec plan, inventaire et dispositifs généraux de mesures.

Le taux rendement du réseau est indiqué dans le tableau ci-dessous (données extraites du rapport annuel 2015).

Rendement primaire du réseau (sur les communes où la compétence est exercée par Saumur agglo)	73,50%
Rendement du réseau selon indicateur du maire	84.6 %

(sur les communes où la compétence est exercée par Saumur aggro)	
Indice linéaire de perte (sur les communes où la compétence est exercée par Saumur aggro et sur les mêmes bases de calcul que le rendement primaire)	2.64 m3/j/km

Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Dans le cadre des dispositifs nationaux et régionaux, tels que les zones NATURA 2000, le Plan Loire Grandeur Nature, le Schéma Directeur Loire qui en découle et l'intégration du territoire saumurois au périmètre UNESCO « Val de Loire », de nombreuses actions sont menées par la collectivité en étroite collaboration avec les acteurs impliqués.

Reconquérir par pâturage et fauche les prairies inondables des bords de Loire

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le PNR Loire Anjou Touraine, le Conseil Départemental et les éleveurs, la Communauté d'Agglomération entame la 3^{ème} phase du projet de reconquête des prairies inondables. Afin de poursuivre la restauration des prairies, une Association Foncière Pastorale concernera à terme l'ensemble du corridor ligérien soit 1 040 hectares.

Le guide de « Gestion des milieux prairiaux embroussaillés des berges de Loire » a été diffusé à 1 500 exemplaires, aux éleveurs locaux afin d'accompagner la démarche de gestion foncière.

Les écosystèmes prairiaux jouent un rôle important dans la séquestration de CO₂. Il est estimé que les prairies pâturées stockent en moyenne entre 0,7 et 1 tonne de CO₂ par hectare et par an². A titre de comparaison, les volumes de stockage des milieux forestiers sont compris entre 2 à 4 t/ha/an³.

Restaurer les boires de Loire

Dans le cadre des actions du 3^{ème} Plan Loire Grandeur Nature (PLGN III), la Communauté d'Agglomération a signé avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire, une convention partenariale afin d'établir un programme d'actions pour la restauration des boires qui puisse concilier les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité, la reconnexion hydraulique, avec ceux des usages. Les objectifs de cette opération s'inscrivent dans une volonté de pérenniser les bénéfices environnementaux.

Une pépinière de végétaux locaux

L'absence de productions locales d'espèces ligneuses pour replanter les ripisylves en bordure de Thouet a motivé la création d'une pépinière expérimentale en 2007. Ce projet, dont la communauté d'agglomération est maître d'ouvrage, est exclusivement consacré à la culture de végétaux autochtones.

Cette démarche a été intégrée au pôle de compétitivité du végétal spécialisé Végépolys. Il s'agit d'une des premières initiatives de ce type, en France, qui soit entourée d'un tel protocole et d'un partenariat lui assurant une reconnaissance scientifique. Les intérêts de cette démarche sont multiples : développement des végétaux, diminution des coûts liés au transport (financiers et environnementaux) et développement de filières locales.

A l'échelle nationale, le label « végétal local » est en cours d'émergence, et la filière se développe localement.

² Source : CNRS, dispositif expérimental de Laqueuille dans le Puy de Dôme.

³ Source : CNRS *Les équivalences de stockage de CO₂ sont estimées sur la moyenne de la consommation en chauffage des ménages français, et les émissions de CO₂ pour un véhicule neuf, soit 115g CO₂/km.

En 2016, la Communauté d'Agglomération de Saumur a utilisé plus de 200 plants issus de la pépinière expérimentale afin de les mettre à disposition des communes ou d'embellir les rives du Thouet.



Projet de restauration et d'aménagement de berges à Bron

Prise en compte des enjeux environnementaux sur la Zone d'Activité de Méron

Située à la frange de la zone NATURA 2000 « Champagne de Méron », la zone d'activité multimodale située sur la commune de Montreuil-Bellay fait l'objet d'un projet de sanctuarisation de 25 hectares sur les 210 qui constituent la zone d'activité. La collectivité poursuit son action suite à l'obtention des deux arrêtés ministériel et préfectoral. L'une des actions est la mise en place d'une réserve naturelle régionale qui permettra d'y accomplir des travaux de remise en état des sols afin de garantir le maintien et le développement d'espèces protégées, ces interventions permettront de trouver un compromis acceptable entre le développement économique et le respect de l'environnement.

Dans le cadre de l'application des arrêtés préfectoral et ministériel, la zone industrielle conduit des actions en faveur de la gestion différenciée des espaces publics :

- Eclairage éteint de 23h à 4h,
- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires,
- Pas de pelouses,
- Pas de plantations,
- Fauches tardives des parcelles
- Lancement des actions de gestion différenciée sur les parcelles conservatoires
- Lancement de la création d'une réserve naturelle régionale – étude d'opportunité confiée au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

Gestion des déchets

Optimiser la collecte des déchets

La Loi relative à la transition énergétique, adoptée le 17 Août 2015, contient des objectifs en matière de prévention et de valorisation des déchets qui constitueront une feuille de route pour la politique Déchets menée par Communauté d'Agglomération :

- Diminution de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010 ;
- Réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025 ;
- Objectif de taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55% en 2020 et de 65% en 2025.

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Les pistes du « produire et consommer autrement » présentent une alternative qui tend à s'imposer aujourd'hui. Les notions de responsabilité en tant que consommateur, employeur ou citoyen tiennent de plus en plus de place dans les comportements d'achats et dans les modes de vie.

Mobilisation des acteurs du territoire et sensibilisation

Journée Développement Durable « Nettoyons le Thouet »

Dans le cadre de ses compétences, en partenariat avec E.Leclerc, MacDonald's Saumur, Saumur agglomération et les associations locales (Saumur Rando, le Roseau Saumurois, le Jeanne d'Arc Saumur Plongée, la LPO et le Club de Canoë de Montreuil-Bellay), la Communauté d'Agglomération, a renouvelé cet événement afin de sensibiliser le public sur les thématiques des déchets et de la biodiversité du Thouet.

7 secteurs autour de Saumur et 1 secteur à Montreuil-Bellay ont été définis avec les partenaires pour le ramassage des déchets :

Au total, c'est 170 éco-citoyens de tous âges qui se sont mobilisés. Les participants ont ramassé :

- 420 kg de verres,
- 840 kg de déchets tout venant,
- 400 kg de ferraille.

Soit 1,66 Tonne de déchets récupérés entre Montreuil-Bellay et Saumur.



Contribuer à une meilleure connaissance de la biodiversité

La Communauté d'Agglomération, le Conservatoire des Rives de la Loire et de ses Affluents (Actuellement CEN Pays de la Loire), et Jean-Paul Gislard, réalisateur, ont proposé la projection du film « Pour une Loire vivante, des bras, des boires... des annexes » suivi d'un débat. Ces 2 conférences sur les boires de la Loire ont eu lieu en Mars et en Septembre 2015 et ont été suivies par plus de 200 personnes.

Le Pôle Culturel et Artistique a également participé à la préparation de l'accueil du congrès national de la Ligue de Protection des Oiseaux les 8, 9 et 10 juillet 2016 au Théâtre Le Dôme.

Sensibiliser la population à la gestion et à la réduction des déchets

Les déchetteries du Clos Bonnet, de Bellevue ainsi que l'usine de valorisation énergétique des déchets de Lasse sont ouvertes au public, notamment scolaire, grâce à un circuit pédagogique animé par les agents de Saumur Agglopropreté et du SIVERT.

Des actions de prévention ont été mises en œuvre pour sensibiliser les différents publics à la prévention et à la consommation durable. Ces actions concernent notamment :

- Opération de sensibilisation au compostage individuel et collectif :

Depuis 2006, la Communauté d'Agglomération a fourni plus de 3 000 composteurs individuels et sensibilise la population. Ils sont mis à disposition des habitants volontaires moyennant une participation de 10 ou 20€ selon le type de composteur. Cette opération est cofinancée par le SIVERT. En 2016, plus de 100 composteurs ont été distribués.

En 2016, les premiers composteurs collectifs ont été mis en place pour permettre aux habitants d'habitat collectif de composter leur déchets organique. Cette mise en place s'est accompagnée d'un accompagnement et d'une sensibilisation des habitants concernés pour la réussite du projet.

- Opération « Je jardine autrement » :

Cette opération a pour objectif de sensibiliser la population aux gestes de prévention des déchets verts et à une modification de la pratique du jardinage (broyage, paillage, compostage).

- Ateliers de co-réparation :

La SPL Saumur Agglopropreté accompagne les structures souhaitant mettre en place des ateliers de co-réparation (MJC, Association Ligériens de Cœur, Centre Culturel et Social). En 2016, près de 10 ateliers de co-réparation ont été organisés sur le territoire, permettant ainsi aux habitants de réparer des objets.

- Animations scolaires sur la gestion et la prévention des déchets :

La SPL Saumur Agglopropreté propose des animations à destination des scolaires pour les sensibiliser à la prévention, au recyclage et à la consommation durable :

- ▶ Animations dans les établissements scolaires et universitaires (tri des déchets, fabrication de papier recyclé, compostage individuel, pollutions, filières de recyclage, éco-consommation),
- ▶ Visites des déchetteries du Clos-Bonnet et de Bellevue et de l'usine de valorisation thermique des déchets de Lasse.

Tourisme durable

Contribuer à la promotion touristique du territoire

La Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » participe financièrement à la promotion du territoire. Par ailleurs, en 2016, une nouvelle stratégie de développement et d'organisation

touristique à l'échelle des 4 EPCI du Grand Saumurois a été approuvée dans une logique d'optimisation et de mobilisation de moyens financiers.

Développement économique

Soutien aux investissements des entreprises

Dans le cadre de l'ORAC (Opération collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce), la Communauté d'Agglomération soutient les investissements structurants des entreprises aux côtés de l'Etat (FISAC) et de la Région des Pays de la Loire.

Pour être subventionnables, les investissements prévus de biens ou d'équipements doivent être neufs, structurants et stratégiques et s'inscrire dans un projet de modernisation ou **de développement durable**. Sont éligibles les commerces de détail (sédentaires ou non), l'artisanat ou des entreprises de services.

Pour toutes les entreprises bénéficiaires du programme ORAC (76 depuis le démarrage de l'opération en 2011), le chef d'entreprise doit attester d'une formation de trois jours (21 heures) dont la moitié est consacrée à la **stratégie de développement durable** de l'entreprise.

Ainsi, chaque chef d'entreprise est sensibilisé sur les thématiques relevant de la gestion de la production, des déchets, de l'énergie, de l'eau, des déplacements, les achats responsables, de la sécurité/accessibilité et du management.

Les retours des entreprises sont généralement très positifs tant sur le contenu de la formation que sur les économies d'énergie constatées après réalisation des travaux de modernisation.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Située au carrefour de l'Indre et Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne, la Communauté d'Agglomération est idéalement située au cœur des grands axes de communication. Elle reste néanmoins un territoire rural, éloignée des pôles urbains et des services associés « *La particularité géographique de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, son inter-régionalité, doit donc devenir sa force : pour mieux porter le développement local au profit de ses habitants et de sa société⁴* ».

Cohésion géographique territoriale

Mise en place d'un nouvel outil cartographique.

Application web accessible aux services de la Communauté d'Agglomération et aux communes membres

Le service Système d'Information Géographique (SIG) existe depuis 10 ans. Il a évolué vers le web afin d'être plus accessible aux services et aux communes de la Communauté d'Agglomération.

Le service rendu s'oriente de plus en plus vers les communes afin de leur apporter des outils de gestion, d'aides aux décisions. Les communes font remonter leurs besoins. Les réponses apportées sont directement mises à leur disposition dans l'application de consultation des données cartographiques.

Favoriser l'accès au logement pour tous

⁴ Source : Projet de Territoire 2020, Diagnostic - SAUMUR aggro - 2011

Conseiller et accompagner le logement

Le pôle Habitat de l'agglomération accueille au sein d'un espace unique et référencé des permanences d'information gratuites à destination des saumurois :

- La permanence hebdomadaire de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 49) pour les questions juridiques, fiscales et financières. La consultation de cette permanence reste soutenue et constante.

Les thèmes abordés sont majoritairement : les rapports locatifs (82%), l'amélioration (28%), le financement accession (16%).

- La permanence de l'Espace Info Énergie animée par l'association Alisée (Energie renouvelable et maîtrise de l'énergie). Les problématiques d'isolation et de chauffage restent majoritaires dans les demandes exprimées et les conseils techniques.
- Les permanences des OPAH

Accompagner le logement social

Depuis 2009, l'agglomération soutient l'offre de logements à coût maîtrisé en finançant des opérations nouvelles et les travaux d'amélioration thermique du parc social existant sous critères d'éco-conditionnalité.

Pour 2016, l'Agglomération a été sollicitée pour soutenir logements (159 logements pour la réhabilitation thermique, 12 logements en production nouvelle –acquisition- amélioration et 24 logements pour des travaux d'adaptation).

OPAH – volet adaptation à la personne

L'année 2016 est aussi le bilan des dispositifs OPAH (2 OPAH se sont terminés en juin 2016)

Depuis le début des OPAH, 330 propriétaires ont bénéficié d'aides pour adapter leur logement à leur vieillissement et/ou leur handicap.

Relayer l'offre en logement « jeune »

Cela a pour but de faciliter les conditions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des jeunes saisonniers, apprentis, salariés, stagiaires ou étudiants pour favoriser l'insertion par l'emploi et la formation pour l'économie du territoire.

Cette activité est constituée d'un réseau départemental d'acteurs qui œuvre pour la mise en conformité juridique et l'adaptation de la disposition d'intermédiation locative chez l'habitant pour les jeunes de 16 à 30 ans nécessitant un hébergement de courte période ou en alternance.

En 2016, 27 demandes d'hébergement ont été enregistrées. 15 demandes ont abouti sur une mise en relation et un service d'intermédiation a été réalisé. 21 propriétaires dont 10 nouveaux contacts en 2016 sont recensés comme offre d'hébergement chez l'habitant. 26 offres sont recensées au 31 décembre 2016.

Cette activité est co-financée par le Conseil Départemental du Maine-et-Loire dans la limite de 10 mises en relation.

En 2016, un réseau local d'acteurs (mission locale, bailleurs sociaux, associations d'insertion, centres de formation) a contribué à la poursuite de permanences locales d'Accueil, Information, Orientation (AIO) sur Saumur et Montreuil Bellay dans le cadre de la départementalisation du dispositif. Ce dispositif destiné aux jeunes des 16 à 30 ans, apporte une réponse à un besoin logement quelque soit l'étape du parcours résidentiel, de la recherche, à l'entrée, à la gestion, au maintien jusqu'à la sortie du logement. Ces permanences sont assurées par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale du Foyer de jeunes

travailleurs de Saumur. En 2016, ce même dispositif co-financé par le département, a permis l'accueil de 123 jeunes.

Le dispositif a fait l'objet d'un bilan pour être reconduit à Saumur uniquement mais avec une fréquence de permanences hebdomadaires pour l'année 2017.

Une aide de 7500 € a été apportée au foyer de jeunes travailleurs à Saumur afin de poursuivre l'accueil de jeunes de 16 à 30 ans dans le cadre de leur parcours d'insertion.

Mise en oeuvre du Plan départemental d'accès au logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Le PDALPD a pour objectif de définir les mesures destinées à permettre aux personnes ou familles éprouvant des difficultés :

- d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir ;
- de disposer de la fourniture d'eau d'énergie et de services téléphoniques.

Les actions communautaires en la matière sont financées en partie par le Conseil Départemental du Maine et Loire :

- Faciliter les conditions d'accès au parc privé conventionné très social réhabilité et énergétiquement économe comme réponse complémentaire au parc social et parc privé classique. En 2016, ce sont ainsi 40 logements conventionnés ;
- En 2016, 33 demandes de logement ont été réalisées, 30 logements intermédiés et 36 locataires accompagnés.

Favoriser l'hébergement temporaire et d'urgence

Cette action a pour but de faciliter les conditions d'hébergement temporaire des personnes relevant du PDALPD et d'apporter une réponse en logement d'urgence couvrant l'ensemble du territoire en contribuant :

- au maintien d'un parc logement en état de décence comme réponse d'hébergement,
- en valorisant un parc existant,
- en faisant appel à des associations locales pour la réalisation des travaux.

Accompagnement financier au maintien d'un parc logement temporaire en état de décence.

Accompagnement technique et financier à l'ingénierie de projet.

- En 2013, un logement d'urgence destiné aux femmes sans enfant victimes de violences conjugales a été créé à Saumur. Une subvention de 1 000 € a été accordée.
- En 2013, un projet de création d'un logement d'urgence a été porté par la commune de Vivy comme une réponse cantonale.
- En 2014, 12 000 € ont été accordés afin de favoriser les conditions d'hébergement temporaire et apporter une réponse au logement d'urgence par l'accompagnement financier à 3 associations pour le maintien du parc logement temporaire décent.
- En 2015, maintien du soutien financier pour le parc de logement temporaire à hauteur de 12 000€.
- En 2016, pas de création de nouveau logement d'urgence soutenu par l'Agglomération. Maintien du soutien financier pour le parc de logement temporaire à hauteur de 12 000€ versé à 3 associations pour la réalisation de travaux dans 12 logements.

Compléter la chaîne du logement durable

Cette action a pour objectif de répondre à des besoins d'habitat spécifique, de valoriser un parc existant ancien, vacant et vétuste, et favoriser des réhabilitations énergétiquement économes.

- Accompagnement technique et financier à l'ingénierie de projet :
- En 2015, participation financière (subvention de 1 000 €) à l'étude de faisabilité réalisée par Saumur Habitat pour la création d'une résidence accueil destinée à accueillir des personnes en souffrances psychiques.
 - subvention prévisionnelle de 15 000 € par l'Agglomération pour la mise en œuvre du projet.

Mixité sociale

Conférence Intercommunale Logement

La loi ALUR et loi Ville prévoient que tout EPCI disposant d'un PLH approuvé et d'un quartier prioritaire ville, devienne chef de file dans l'attribution et la gestion des logements sociaux. A ce titre, la conférence intercommunale du logement créée 2015, s'est réunie en plénière en juin 2016 afin de définir une programmation des travaux à réaliser.

En 2016, le bureau s'est ainsi réuni pour valider le projet du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale à l'échelle de Saumur Loire Développement. En 2017, ce plan sera à réaliser à l'échelle de Saumur Val de Loire au même titre que la convention d'équilibre territorial qui constitue le deuxième sujet de travail de la CIL pour 2017.

Étudier la sédentarisation des gens du voyage

En 2016, des animations santé et socio-éducatives sur les aires d'accueil (vaccinations, hygiène bucco-dentaires, alimentations, lecture et sensibilisation vers la scolarité ...) se sont poursuivies.

Un partenariat nouveau a été créé avec deux bénévoles qui interviennent pour l'action sensibilisation à la scolarisation pour les enfants de 3 à 6 ans. Chaque mardi selon la présence des enfants, les bénévoles proposent des contes, des lectures, des activités manuelles.

En 2017, un bilan du plan d'actions sociales sera réalisé à l'échelle de Saumur Loire Développement pour débiter la co-écriture du futur plan d'actions sociales à l'échelle de Saumur Val de Loire.

Coordination du contrat Enfance-Jeunesse

Le contrat Enfance-Jeunesse contribue au développement et au maintien de l'offre d'accueil destiné aux enfants (crèches, haltes garderies, multi accueils, Relais assistantes maternelles, accueils de loisirs sans hébergement) et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus (foyer et accueil jeunes).

La Communauté d'Agglomération le coordonne, montrant bien la nécessité de mener la réflexion sur l'offre d'accueil à l'échelle intercommunale. Chaque commune reste gestionnaire et décisionnaire pour l'évolution de ses structures. Un nouveau contrat d'objectifs et de financement a été signé avec la CAF pour la période 2015-2018.

Ce Contrat Enfance Jeunesse a pour objectifs de :

- Favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- Déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- Mettre en œuvre des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement ;
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires que sont la CAF, Saumur Agglo et les communes de Saumur Agglo ;
- Mutualiser certaines actions.

Unis Cité

La Communauté d'Agglomération a porté le projet de création d'une antenne saumuroise sur le principe suivant :

« L'association Unis-Cité propose un véritable engagement pour la solidarité locale qui permet de contribuer à l'émergence d'une société d'individus plus responsables, solidaires et respectueux des différences. »

Ce sont 20 volontaires qui ont effectué leur service civique à Saumur pour la période octobre 2016 – juin 2017. Ils sont intervenus dans les domaines de la lutte contre l'exclusion, la protection de l'environnement, la mise en place de liens intergénérationnels, ou encore des interventions autour du handicap ou de la santé.

Le soutien au fonctionnement de l'antenne saumuroise de l'association Unis Cité dans le cadre du Service Civique est réalisé à hauteur de 29 876 euros.



Les « 20 heures chrono du saumurois »

Le projet de chantier éducatif en direction des jeunes déscolarisés de 16 à 20 ans a été initié par l'Association sauvegarde Enfance Adolescence, et est expérimentée à Angers depuis 2008 et mise en place en 2013 sur Saumur. Depuis 2015, c'est l'association ASPIRE qui organise cette action sur le territoire. Les objectifs de ce programme sont :

- Proposer à des jeunes en décrochage scolaire une alternative à l'inactivité au travers d'une activité salariée ;
- Mettre en œuvre un processus de remobilisation vers l'accès aux dispositifs de droit commun avec la Mission Locale du Saumurois ;
- Créer une offre de travail adaptée selon les capacités de chaque salarié en tenant compte de ses difficultés ;
- Faciliter l'accès rapide à un contrat de travail journalier de très courte durée et à un salaire à la semaine.

En 2016, 23 jeunes ont bénéficié de cette action.

Saumur Agglo a soutenu l'ASPIRE pour la mise en œuvre de l'action 20 heures Chrono du Saumurois à hauteur de 17 000 euros.

Économie sociale et solidaire

Agir pour les publics éloignés de l'emploi

La Communauté d'Agglomération poursuit son accompagnement financier :

En faveur des publics les plus éloignés de l'emploi à hauteur de 193 130€ dans le cadre des chantiers d'insertion et 114 873€ en faveur de la mission locale.

Soutient les actions de la Maison de l'Emploi, à laquelle est versée une cotisation annuelle de 100 977€ ;

L'enveloppe attribuée au Contrat de Ville est de 50 000€ pour les actions d'insertion ;

En faveur de la mission Locale : 115 300 euros.

Le financement de la Maison de l'Emploi Saumur Loire Vallées d'Anjou soutient la réalisation d'un plan d'actions se déclinant selon 4 axes :

- Élaboration d'un diagnostic territorial sur la base d'une analyse du marché du travail et des potentialités du territoire,
- Participation à l'anticipation des mutations économiques,
- Contribution au développement de l'emploi local,
- Diversification des outils facilitant l'insertion ou le maintien dans l'emploi, notamment les dispositifs et outils d'aide à la mobilité.

⇒ cotisation annuelle 2016 de 100 977 euros

- Soutien au relais Maison de l'Emploi de Montreuil Bellay et Allonnes.

Enveloppe du Contrat de Ville : 50 000€ affectés à des actions d'insertion.

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

L'aménagement du territoire, la qualité des services à la population, le contexte économique local, le cadre de vie sont autant de levier à l'attractivité du territoire. Alors que la Ville de Saumur accueille une population vieillissante et en baisse, les communes périphériques rurales gagnent des habitants. Cela signifie que les besoins en termes d'habitat, de transports et de qualité de vie évoluent. Le territoire doit s'adapter aux nouveaux besoins et offrir un cadre de vie permettant autant que possible l'épanouissement de tous.

Le cadre de vie

Les actions d'intégration paysagère des différents projets de construction menés par la Communauté d'Agglomération participent à améliorer le cadre de vie, cités dans les autres paragraphes de ce document, au titre des bénéfices environnementaux notamment, certains projets tels que la pépinière expérimentale, les études d'intégration de la station d'épuration de la cote ou de l'usine de l'eau participent à l'amélioration du cadre de vie.

D'une manière générale, l'accès aux services relevant des compétences communautaires comme les transports, l'alimentation en eau de qualité, la préservation des espaces naturels permettent de profiter au mieux du cadre exceptionnel de la vallée de la Loire. Sans tomber dans la sanctuarisation des espaces et des édifices à forte valeur patrimoniale, le maintien et la préservation de cet héritage historique est un atout.

Développer les activités en lien avec la nature

Le bois de Terrefort, situé en limite de l'aire urbaine, est soumis à un plan simple de gestion (PSG) signé en juillet 2013 avec la COFOROUEST (Coopération forestière). Ce PSG sert à mettre en place une gestion pluriannuelle de la végétation arborescente. Pour en préserver sa biodiversité, ce bois est actuellement exclusivement réservé à l'usage du club de tir à l'arc de Saumur (via une convention).

Une aide à la création d'un accrobranche dans ce massif a été faite par la mise à disposition d'une parcelle de 5 ha (sur 32 ha au total) par un bail emphytéotique. 300 000 € HT d'investissements. Ce projet qui proposera des activités de loisirs ciblant principalement les clientèles familiales, est porté par deux personnes privées qui ont constitué une SARL. L'ouverture du parc accrobranche a été faite courant 2015.

Activités économiques et emploi

Le plan d'actions en faveur de l'emploi, de la formation et de la création d'entreprises, est porté par la maison de l'emploi Saumur Loire vallée d'Anjou, et dont SAUMUR agglomération est membre financeur.

Formations

- Projet Immobilier Campus de Saumur :

Dans le cadre des axes définis dans le champ de l'économie il s'agit notamment de conforter les bénéfices des services et du résidentiel par une ouverture sur l'économie de l'intelligence.

Le SCOT entend conforter la formation supérieure en mettant en avant des programmes phares, tous sur la capital saumuroise dont :

- le campus de Saumur, antenne de l'Université d'Angers dont l'équipement doit répondre aux développements attendus des formations,
- L'institut en soins infirmiers, dont le lien avec le centre hospitalier doit être consolidé,

Fort d'un constat sur les besoins et les ambitions d'un territoire et considérant la formation comme une ressource nécessaire pour l'accès à l'emploi, la possibilité de concevoir le redéploiement des formations dans une logique de parcours de Bac à Bac+3, le projet d'un « espace commun de formations partagées » par les multiples acteurs de la formation prend tout son sens.

La construction de ce Pôle Mutualisé répond aussi à un besoin de rationalisation des coûts d'investissement des fonds publics et des coûts de fonctionnement, avec l'intégration dès la phase ESQUISSE jusqu'à la fin des travaux, des projections des coûts en charges d'exploitation et de gestion du bâtiment. La conception des ouvrages et des choix techniques doivent ainsi présenter les meilleures performances avec le souci de privilégier la maintenance interne à l'établissement.

La Région, qui s'est portée candidate pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, a mené une étude de programmation estimant le coût de l'opération toutes charges confondues à 11M € TTC.

Le plan de financement, prévoit un co-financement avec la Communauté d'Agglomération de Saumur et l'Etat (volet du territorial du CPER) et la Région (regroupant deux de ses politiques publiques : « Nouveau Contrat de territoire » et « enseignement supérieur recherche »). Saumur Agglo participera à hauteur de 3 019 000 euros.

L'ouverture du Pôle de formations mutualisé est envisagé pour la rentrée universitaire 2019.

Reconquérir les friches industrielles

Le service économique de la communauté d'agglomération poursuit son action visant à reprendre les friches industrielles existantes sur les zones d'activités communautaires afin d'y installer à nouveau de l'activité économique, et en mettant en relation l'offre et la demande.

Notons par exemple le projet de suppression de la friche industrielle du site qui était occupé par l'ex entreprise « caravanes val de Loire » située sur la zone commerciale du Croulay à Distré avec la remise en état d'un foncier d'environ 20 000 m² (travaux de dépollution du site, désamiantage et démolition du bâtiment principal).

Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la valorisation des terrains des zones d'activités non urbanisés. Cela concourt à maintenir la dynamique sur les zones d'activité existantes par l'optimisation des terrains et à limiter la consommation de foncier agricole.

Soutien aux outils de la création d'entreprises

En 2016, la Communauté d'Agglomération a poursuivi son soutien au dispositif à la Boutique de Gestion pour favoriser la création d'entreprises sur le territoire communautaire.

Animation économique

Reconduction en 2016 de l'action défi Interentreprises lancée en 2011. Cette opération vise à :

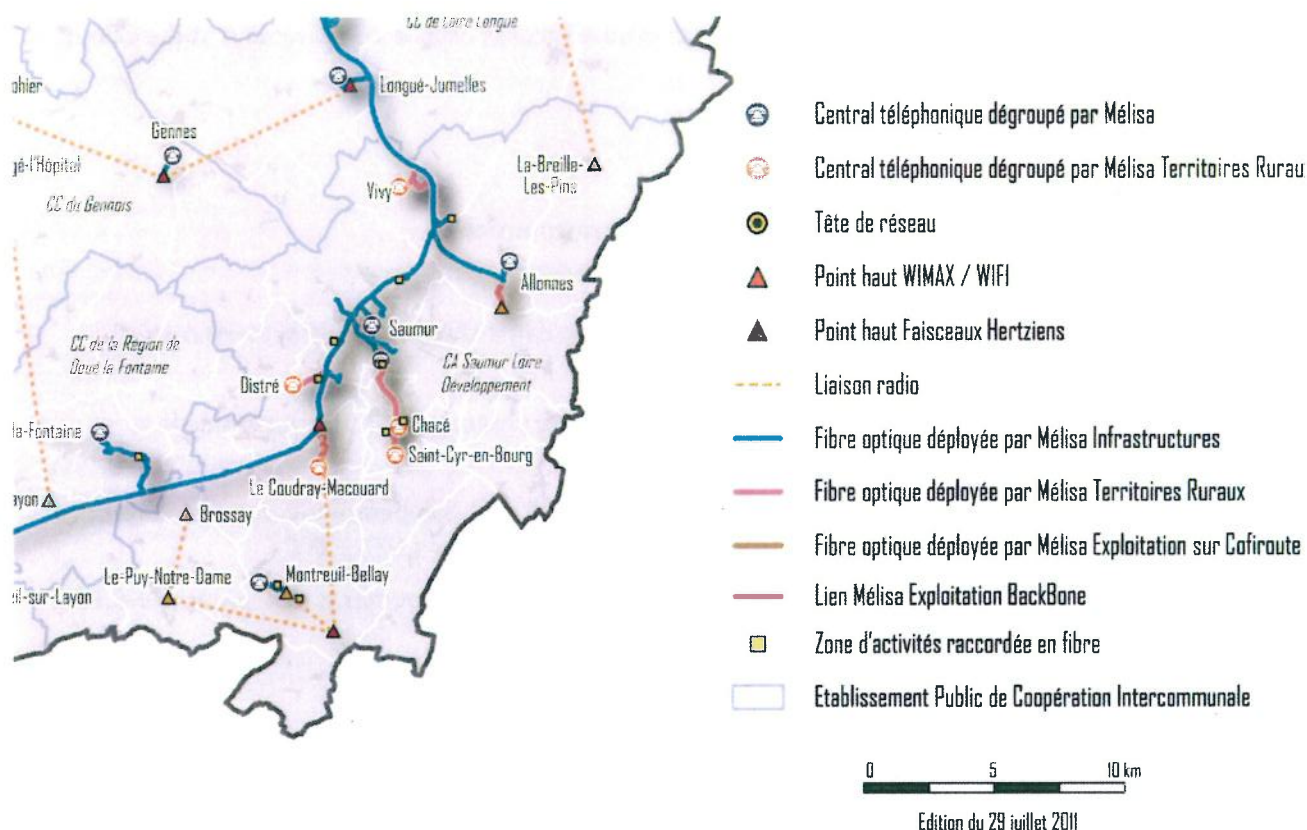
- Promouvoir le dynamisme du Saumurois et de ses entreprises,
- Faire parler du Saumurois,
- Mobiliser autour d'un évènement sportif valorisant,
- Sortir du cadre habituel, de l'ordinaire.

Cet événement a réuni en 2016 une cinquantaine d'entreprises saumuroises et près de 300 participants autour d'une animation sportive et conviviale.

Construire des usines/ateliers relais

Les derniers ateliers et usines relais livrés sur la zone de la Ronde disposent d'une isolation renforcée pour la zone atelier (130 mm d'isolant avec bardage double peau).

Des pompes à chaleur ont été installées pour chauffer la zone sociale des ateliers et usines relais.



Cartographie du réseau des infrastructures Haut Débit et Très Haut Débit sur le territoire de SAUMUR agglo
Source : www.melisa.fr

Les Zones d'Activité de la Communauté d'Agglomération de Saumur sont desservies en Très Haut Débit grâce à un linéaire de près de 60 km de fibre optique. Les différents centres téléphoniques et points hauts Wifi ou hertziens assurent une bonne couverture du territoire urbanisé. La couverture d'accès à Internet est l'un des enjeux principaux du développement du territoire.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite

La mission « Handicap-Accessibilité » de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » accompagne les communes dans les travaux de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) et des équipements communautaires :

Mise en accessibilité des ERP :

L'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette nouvelle réglementation propose un nouveau dispositif : l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP). Juridiquement celui-ci suspend l'application de l'article L.152-4 du code de la construction et de l'habitation qui punit d'une amende pénale de 45 000 € tout responsable qui n'aurait pas respecté les obligations d'accessibilité.

L'AD'AP est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ERP (avant la période du 27 septembre 2015) :

- Dans le respect de la réglementation,
- Dans un délai limité,
- Avec une programmation des travaux et des financements.

CHIFFRES CLES :

187 équipements accessibles sur le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

19 communes ont déposé un dossier d'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP), auprès de la Préfecture

Mise en œuvre d'un AD'AP par la CASLD. Cette démarche concerne 8 équipements communautaires. Les travaux sont programmés sur six années pour un montant d'environ 9 527 600 €

Réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) pour les communes de 1000 habitants et plus. :

15 communes sont soumises à cette obligation

10 PAVE sont recensés (66,6% des communes concernées)

Mise en accessibilité voirie et espaces publics :

- 5 communes ont réalisé des travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics pour une dépense globale engagée de **747 858 €**

Mise en accessibilité des transports :

- Adoption d'un agenda d'accessibilité programmée :
 - Travail avec les communes de l'agglomération pour définir les arrêts prioritaires pour une mise accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
 - L'agenda programme la mise en accessibilité des arrêts prioritaires sur 3 ans.
- Travaux réalisés par 3 communes (dépenses engagées : 20 050 €) ;
- 77 arrêts de bus accessibles sur le réseau (44 sur la ville centre et 33 sur les autres communes) ;
- Mise en œuvre d'une démarche schéma d'accessibilité programmé des transports publics, document à déposer avant le 26 septembre 2015 ;
- Aménagement d'un arrêt de bus accessible par la CASLD pour un montant de 6 143 € sur la ZA Champ Blanchard.

Accessibilité et Habitat :

- Dans le cadre de l'OPAH : 100 propriétaires ont bénéficié d'aides pour adapter leur logement.

Accès aux activités culturelles et de loisirs

En 2016, la Communauté d'Agglomération avait en charge les médiathèques de Saumur et Montreuil Bellay, le Théâtre Le Dôme, le Centre Culturel La Closerie et les piscines.

Favoriser le maillage culturel sur l'ensemble de l'agglomération

Chaque année, la Direction des Affaires Culturelles de la Communauté d'Agglomération met en œuvre une programmation de qualité, à destination de tous les publics, au sein des établissements culturels communautaires (Le Dôme/ Théâtre Pôle Culturel et artistique, Centre Culturel La Closerie), des 2 médiathèques communautaires de l'Agglomération (Saumur et Montreuil-Bellay) et des 16 bibliothèques associées, à des tarifs modulés et accessibles à tous les publics.

- A ce jour, c'est près de 70 spectacles et 4 festivals (*Mêmes en Folie* pour le jeune public, *Aux Ranc'Arts des Bambins* pour le très jeune public, *Le Festival des 1001 Voix* dédié à la Voix sous toutes ses formes, et *La Folle Journée* consacrée à la musique classique) ainsi qu'une série de *Lundis du Jazz* décentralisés, qui permettent de faire rayonner la vie culturelle sur le territoire de l'agglomération.



Créé en 2003, le festival jeune public « Mômes en folie » propose à des tarifs accessibles des spectacles de qualité pour petits et grands.

- Dans le réseau des bibliothèques L'IMAGIN'R, ce sont des ciné-mômes (projections de courts-métrages pour le très jeune public), le dispositif Mots et Frimousses favorisant l'accès aux livres pour les tout-petits, le Printemps des Poètes dédié à la poésie sous toutes ses formes, des actions culturelles régulières (Contes et histoires pour enfants ; les cafés du samedi matin, causerie gourmande autour de coups de cœur littéraires, cinématographiques, numériques et musicaux : pour adultes, ados), l'organisation du « mois du film documentaire »...

Contribuer au développement en milieu rural

La Communauté d'Agglomération de Saumur accompagne des actions et la diffusion de spectacles associées à divers dispositifs de médiation culturelle au sein d'équipements habituellement non dédiés à la culture sur le territoire telle que les « Lundis du Jazz » ou encore des événements dans le cadre de l'École du Spectateur.

Considérant le fait que la maîtrise de la lecture constitue un moyen privilégié d'appropriation du savoir, de lutte contre l'échec scolaire et d'exercice plein et entier de la citoyenneté, il est apparu comme primordial que des actions de promotion de la lecture publique se développent sous des formes diverses de médiation comme, par exemple, la résidence de l'écrivain Sonia Ristic d'octobre 2016 à février 2017.

Favoriser les pratiques culturelles intergénérationnelles

- Encourager les pratiques amateurs intergénérationnelles dans le domaine de la voix (chœurs et chorales de proximité) avec la création d'un événement par an autour d'une œuvre, partagé par plusieurs chœurs et chorales du territoire accompagnés par des professionnels. Cette œuvre fait l'objet d'une présentation au sein des établissements culturels communautaires.
- Introduire le livre et les formes artistiques dès le plus jeune âge et valoriser la narrativité dans l'interaction parents-bébé permettent de réduire les inégalités sociales, encouragent les tout-petits dans la communication et favorisent la découverte de leur environnement. Le projet « Mots et Frimousses », subventionné par la DRAC des Pays de la Loire, est considéré comme une action prioritaire pour la lutte contre l'illettrisme sur le territoire du saumurois. C'est la raison pour laquelle une action sur la lecture pour les tout-petits est engagée depuis 4 ans sur l'agglomération. Ce territoire présente des atouts certains en terme de maillage : de nombreux partenaires y sont implantés et travaillent aussi sur cet axe qualitatif de l'accès aux livres et à l'art : RAM, crèches, multi accueil, centres sociaux, CAF, École d'Art.

Soutien aux manifestations culturelles associatives ou communales sur le territoire de l'Agglo

- Contribuer financièrement sous forme de subventions pour un montant en 2016 de 26 000 €.
- Mise à disposition des établissements culturels (équipements en ordre de marche, personnels, communication, ...) pour un montant 2016 supérieur à 100 000 €.

Permettre la découverte des lieux patrimoniaux à caractère culturel du territoire

- Organisation des Journées Européennes du Patrimoine, dans le cadre du dispositif national plus de 2 000 visiteurs ont visité le patrimoine culturel du territoire.
- Visites commentées du Théâtre Le Dôme. En 2016, plus d'une centaine de visites ont été réalisées soit la présence d'environ 2 500 visiteurs.

Contribuer à valoriser les pratiques amateurs culturelles

- Répertoire les pratiques amateurs collectives du territoire afin de travailler en réseau
- Proposer des stages spécialisés encadrés par des professionnels, à destination des responsables culturels associatifs (Stages de théâtre, d'arts plastiques, de clown de théâtre...).
- Contribuer à la production d'événements fédérateurs sur le territoire. Dans le cadre des festivals, les pratiques amateurs sont intégrées, au cas par cas, à la programmation officielle.

Contribuer à la valorisation des créations artistiques des professionnels du territoire

- Encourager les artistes professionnels du territoire en accueillant leurs œuvres (spectacles ou arts plastiques) dans le cadre d'événements officiels, ou en partenariat, ou via la création d'une résidence d'auteur.
- Organisation de 5 expositions officielles au sein des galeries Loire et Molière du Dôme totalisant une cinquantaine d'artistes professionnels du territoire et la présence de 10 000 visiteurs.

Toucher les publics éloignés ou empêchés de la culture

En favorisant les partenariats avec les dispositifs déjà existants de l'Agglomération de Saumur, du Département et de la Région, ces projets ont pour but de permettre l'accès à la culture à des publics soit éloignés géographiquement des lieux culturels, soit en difficultés sociale et culturelle à l'aide d'invitations, de transports, de médiation et d'accompagnement physique sur les lieux de création et de diffusion.

Pour ce faire, en 2016 ont été poursuivis le partenariat avec le Programme de Réussite Éducative, le dispositif Région/Rectorat « parcours théâtre » et la Charte Culture et Solidarité de la Région.

De plus, depuis 2015, un travail particulier s'est engagé en direction des publics sourds et malentendants en partenariat notamment avec les associations de la région et de l'International Visual Theatre de Paris dirigé par Emmanuelle LABORIT.

Plusieurs visites du Théâtre Le Dôme ont été menées en 2016 pour des publics sensiblement éloignés de l'offre culturelle, dont l'association France Terre d'Asile et plusieurs groupes malades d'Alzheimer et/ou issus de Foyers logements.

La Communauté d'Agglomération de Saumur encourage par ailleurs la lecture auprès des personnes âgées afin de permettre le maintien des fonctions psycho-cognitives. La visite dans les chambres d'une personne extérieure au service est un lien fort avec le reste du monde et est aussi voire même plus importante que l'activité de lecture. La lecture devient un support pour nouer une relation. Un service de dépôt de livre en gros caractères a été mis en place auprès des résidents de maisons de retraite et des foyers logement du territoire.

En 2016, le service lecture publique a acheté du matériel (lunettes, loupes, pupitres de lecture..) et a participé à la semaine bleue en organisant des séances de sieste musicale et de lecture à voix hautes pour les EHPAD.

Schéma de développement de lecture publique

La lecture publique a été considérée comme un enjeu majeur du développement. Pour cette raison elle a été reconnue d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2002 en intégrant les deux équipements phares : les médiathèques de Saumur et de Montreuil-Bellay.

En janvier 2017, la naissance de la nouvelle Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'accompagne d'une volonté renouvelée de donner à la lecture publique une place importante. Un nouveau schéma de développement de la lecture publique doit être élaboré, reposant sur 3 médiathèques existantes (Saumur, Montreuil-Bellay, Doué-en-Anjou), des projets de médiathèques à Longué et sur le pôle Gennes/Les Rosiers sur Loire, ainsi qu'un nombre croissant de bibliothèques associées et rurales.

Ce schéma de développement de la lecture publique à l'échelle communautaire va être élaboré en association étroite avec les partenaires institutionnels (État et Département). Il vise les objectifs suivants :

- Renforcer la professionnalisation tout en encourageant le bénévolat ;
- Améliorer l'offre de lecture publique et développer sa diffusion ;
- Développer les ressources et les services numériques à la population ;
- Conforter les équipements et les ressources matérielles.

Le développement durable dans le fonctionnement de la collectivité

La continuité du service public en cas d'inondation

Suite à l'accompagnement par l'Établissement Public Loire (EPL), dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature III (2007-2013), la Communauté d'Agglomération de Saumur est l'une des 15 collectivités actuellement engagées dans la réalisation du Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour une crue de la Loire. Il s'agit de garantir la continuité des services communautaires en cas d'inondation majeure sur le territoire. En effet, 27 des 58 bâtiments communautaires sont situés en zone inondable. Il est donc essentiel de définir les procédures de préservation des équipements et des ressources humaines afin de limiter les coûts de suspension de l'activité en cas de crise.

Au-delà de l'obligation constitutionnelle de continuité d'activité du service du service public, cette démarche se veut exemplaire pour les entreprises du territoire.

Les Marchés Publics

Les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics

Dans la mesure du possible, les services de la Communauté d'Agglomération intègrent des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics pour répondre à leurs besoins.

La gestion du patrimoine de la collectivité

Gestion des consommations énergétiques

Afin d'optimiser les dépenses énergétiques sur les zones d'activités et les équipements communautaires, la compétence éclairage public a été transféré au SIEM. Ce transfert comprend la réalisation de travaux neufs et la maintenance du réseau d'éclairage public.

La Communauté d'agglomération a décidé de procéder à la réparation et la rénovation des matériels d'éclairage public de ses zones d'activités. Les zones d'activités concernées par ces travaux de remplacement de luminaires moins énergivores, pour un montant de 36 000 € TTC, sont les suivantes :

- Les ZA Aubrières , Clos Bonnet et Ecoparc sur Saumur
- La ZA Chacé
- La ZA Champ Blanchard sur Distré
- La ZA de Méron sur Montreuil Bellay

De plus, la Communauté d'Agglomération poursuit un programme important de relamping des luminaires existants avec des travaux de maintenance qui comprennent :

- La maintenance préventive obligatoire qui consiste une fois par an à entretenir le quart du parc d'éclairage public.
- La maintenance curative avec les dépannages et les réparations de matériel hors service ou accidenté.

Des travaux ont été également définis pour diminuer les déperditions ou les consommations énergétiques des bâtiments communautaires :

- ▶ En 2016, toutes les menuiseries (baies vitrées) ont été changées à la piscine d'Offard Hiver. En 2017, la rénovation de la toiture avec changement des ouvertures de toit est prévue. Par ailleurs, 2 bâches de protection des bassins à la piscine de Brain sur Allonnes vont être changées.
- ▶ Important programme de renouvellement des pompes de circulation d'eau des piscines communautaires avec des débits variables permettant ainsi de s'adapter aux opérations de maintenance des piscines et au taux de fréquentation des usagers ;
- ▶ travaux de modernisation et de remise aux normes électriques de la médiathèque de Saumur, reprise du dispositif de traitement d'air des salles d'auditorium pour le rendre plus efficient

La gestion des frais de la collectivité

Gestion des déplacements

Les agents de la Communauté d'Agglomération de Saumur optent pour le covoiturage ou le train pour leurs déplacements professionnels, et ce dans la mesure du possible. Le service transport est équipé d'un vélo avec assistance électrique pour les déplacements entre les différents sites communautaires.

Mutualisé les actions culturelles

Proposer des actions « Hors les murs » afin de décentraliser certaines actions pour tous et dans tous les domaines

Les services culturels de l'Agglomération de Saumur, en partenariat avec le service des piscines communautaires, ont mis en place des projets pour favoriser l'accès à la culture et notamment la lecture :

- « Frimoussaillons », des comptines en lien avec des séances de bébé-nageurs et jardin aquatique, à la piscine du Val de Thouet,
- Dépôt de livres et revues sortis de l'inventaire de la médiathèque de Saumur, pour le grand public, afin de mettre à profit le temps d'attente des usagers de la piscine.

Un partenariat avec le service Ville d'Art et d'Histoire de la Ville de Saumur a été réalisé dans le cadre de la soirée Patrimoine du 29 Septembre 2015 avec la présence de l'historienne saumuroise Anne FAUCOU venue raconter des histoires sur les crimes, sorcières et autres voleurs de beurre, et causerie en chansons par « Les chats noirs ».

La Communauté d'Agglomération de Saumur a également établi un partenariat avec le service des Sports de la Ville de Saumur dans le but de réaliser une opération « Livres et sports à la plage » afin de lutter contre les baignades sauvages sans surveillance en Loire en associant une animation sportive et un coin lecture, et en mettant à disposition une malle de livres et journaux / revues dans un espace de lecture (espace aménagé avec mobilier chaises et tables,...) proche de la baignade permettant ainsi aux accompagnateurs de baigneurs de les inciter à la lecture.

Partie 4 Les perspectives 2017

Le nouveau territoire Saumur-Val de Loire a l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce document cadre a pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

C'est une belle opportunité à saisir pour construire avec l'ensemble des acteurs du territoire un projet commun. La méthode de travail doit être définie pour élaborer le PCAET en 2017, d'où découlera des actions à mettre en œuvre les années suivantes.

Cela implique donc un travail transversal qui a déjà commencé avec la mise en place d'une nouvelle organisation des services. Une Direction de l'environnement et des grands équipements a été créée et un service environnement constitué. Ce dernier rassemble 4 unités (gestion des déchets, prévention des risques naturels et technologiques, gestion des milieux aquatiques et biodiversité, développement durable et transition énergétique). Le rôle de ce service va être de coordonner les actions de développement durable existantes sur le territoire et d'impulser de nouveaux projets.

Pour 2017-2020, les élus et les services, avec leurs différents partenaires, vont s'attacher à ce que le territoire Saumur val de Loire soit un territoire impliqué :

dans la transition énergétique

- Élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial qui sera la véritable feuille de route environnementale du territoire
- Favoriser la transition énergétique locale - Inscrire l'ensemble du territoire dans la démarche "territoire à énergie positive pour la croissance verte"
- Fédérer les porteurs de projets de production d'énergies renouvelables
- Sensibiliser la population aux enjeux du développement durable
- poursuite du programme de rénovation énergétique des bâtiments communautaires (changement des menuiseries de la médiathèque de Saumur, programme de rénovation de la médiathèque de Doué, remplacement de l'éclairage des bassins de la piscine du val de Thouet à Saumur avec éclairage LED, etc,,,))
- poursuite de programme de modernisation de l'éclairage public des zones d'activités d'intérêt communautaire,
- achat de vélos électriques pour les déplacements courts des agents de l'Agglo entre les sites administratifs distants,
- étude d'opportunité pour la rénovation du parc des véhicules et l'achat de véhicules électriques pour les services de l'Agglo

dans la gestion des déchets

- Réduire la production de déchets, optimiser le tri et le recyclage des déchets
- Suivre le projet de centre de tri mutualisé de l'Anjou et défendre la candidature du territoire (site de Longué)

dans la prévention des risques

- Préparer le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Suivre les travaux de la digue domaniale de l'Authion
- Suivre la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation Val d'Authion – Loire saumuroise
- Réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde (outil de gestion de crise)
- Développer la culture du risque inondation et cavité
- Compléter la connaissance des cavités et la partager

dans la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité

- Finaliser le Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouet (2011-2016) et lancer le nouveau Contrat (2017-2021)
- Réhabiliter les boires de la Loire
- Valoriser les prairies inondables en créant une association foncière pastorale
- Suivre les études de valorisation et préservation de la biodiversité

dans la formation

- lancement des phases opérationnelles pour la construction d'un pôle de Formation du Saumurois mutualisé réunissant dans un même lieu l'antenne de l'université d'Angers, l'IFSI/FAS et les compagnons du devoirs (taille de pierre) - livraison du bâtiment attendue pour septembre 2019

dans l'écologie industrielle territoriale

Dans le cadre de la TRIA, les chambres consulaires départementales œuvrent à mettre en place, dans des territoires pilotes, des actions d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT). Découlant du concept d'économie circulaire, l'EIT vise à identifier des synergies entre les entreprises d'un même secteur afin que celles-ci échangent ou mutualisent des ressources et réalisent ainsi des économies.

Sur la base du réseau d'entrepreneurs douessins mis en place depuis 2015, et à la demande du SMITOM Sud-saumurois, une action d'EIT a pu être lancée fin 2016. Un état des lieux des flux (déchets, RH, énergie, contrats de services...) a été réalisé grâce à une centaine d'entretiens individuels. Les chargées de mission EIT de chaque Chambre Consulaire sont allées rencontrer leurs ressortissants afin de réaliser un diagnostic avec eux. Par la suite, lors de la restitution de cet état des lieux, les chefs d'entreprises ont pu échanger et identifier les actions prioritaires qui pourraient être mises en œuvre dans les mois à venir. Le service développement économique de l'agglomération servira d'interface et de facilitateur pour la mise en place de ces actions. A ce jour, 45 entreprises sont parties prenantes de la démarche.

Les objectifs :

- Passer d'une économie linéaire à une économie circulaire ;
- Echanger entre professionnels
- Promouvoir le local ;
- Mutualiser pour réduire les coûts ;
- Préserver les ressources humaines, matières et matériels ;
- Réduire et mieux valoriser les déchets.

